



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
à la planification
écologique

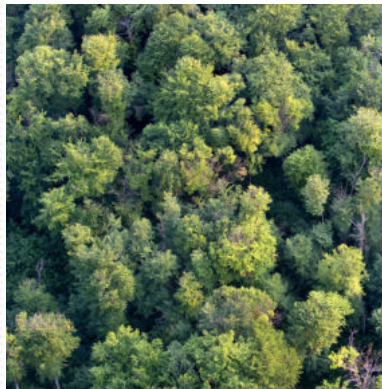
MOBILISER POUR ACCÉLÉRER LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

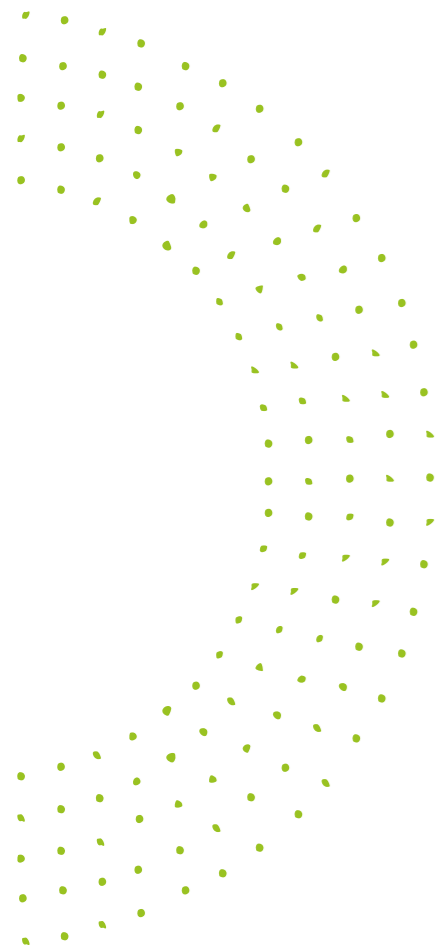


JUILLET 2024

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer





| SOMMAIRE

p.10

PARTIE 1

Mobiliser

p.12

... dans les territoires

p.14

... au sein des filières économiques et des entreprises

p.16

... au sein de l'État

p.17

... les citoyens

p.18

PARTIE 2

Accélérer

p.20

Mieux se déplacer

p.24

Mieux se loger

p.28

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

p.32

Mieux produire

p.36

Mieux se nourrir

p.40

Mieux consommer

p.44

PARTIE 3

Aller plus loin

p.46

Pour l'adaptation et la santé

p.47

Pour l'appropriation de la planification écologique

p.48

À l'international

Crédits photos de la couverture
(de haut en bas, de gauche à droite) :

©Getty Images
©Arnaud Buisson / Terra
©Manuel Bouquet / Terra
©Laurent Mignaux / Terra
©Manuel Bouquet / Terra

LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

NOTRE CHEMIN COMMUN POUR RÉUSSIR LA TRANSITION



©Laurent Mignaux / Terra

UNE ANNÉE DE MOBILISATION DÉTERMINANTE



La planification écologique avance, et nous pouvons nous en réjouir ! Les résultats parlent d'eux-mêmes : la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre s'accélère, atteignant -5,8 % en 2023, avec des baisses en majorité structurelles. Nous sommes désormais sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de 2030, à savoir -55 % d'émissions par rapport à 1990.

Ce succès est le fruit d'une méthode de travail collective, coordonnée par le Secrétariat général à la planification écologique, à laquelle la collaboration quotidienne et l'expertise technique d'un nombre important d'acteurs donne sa robustesse et sa crédibilité. Que tous soient particulièrement remerciés pour cet engagement si précieux ; celui-ci est d'autant plus indispensable dans la mise en œuvre de la planification. Cette méthode nous a ainsi permis d'élaborer ensemble des réponses concrètes et systémiques pour le climat, la biodiversité, la préservation de nos ressources et de notre santé.

Depuis 2 ans, nous avons donc bâti une planification écologique qui mobilise toute la société de manière juste et équitablement répartie : des territoires aux entreprises, des services de l'Etat aux citoyens. La démarche des COP régionales témoigne d'ores et déjà d'un investissement sans précédent à tous les échelons des collectivités et des parties prenantes locales, et d'une volonté collective hissant chaque territoire à la hauteur de nos enjeux. De même, la mobilisation des filières économiques nous donne aujourd'hui des raisons de croire encore plus à la crédibilité de nos trajectoires secteur par secteur.

Depuis 2 ans, nous avons aussi bâti une planification écologique qui nous donne les moyens d'accélérer la transition, en considérant particulièrement l'enjeu stratégique de bouclage de toutes nos ressources, qu'elles soient naturelles (eau, biomasse...), énergétiques, humaines ou financières. 8 milliards d'euros de crédits ont ainsi été ajoutés au budget de l'Etat en 2024 pour financer la transition.

Ces exemples sont les gages d'un plan cohérent, crédible et réaliste, qui ne cache pas pour autant la hauteur de la marche. Maintenir le cap d'une décarbonation maîtrisée, porter une attention constante à la protection et à la restauration de la biodiversité, et avoir une pensée systémique sur la meilleure allocation de nos ressources – c'est là notre responsabilité collective.

Nous devons plus que jamais faire preuve d'une exigence forte sur l'ambition de nos politiques publiques et sur les moyens associés. Ainsi, la stratégie pluriannuelle de financement en construction doit intégrer les trajectoires nécessaires de financement de la transition écologique et de réduction des dépenses brunes. D'autres chantiers d'ampleur, notamment l'adaptation, seront parmi les priorités des prochains mois. La mobilisation de chacun restera le fer de lance de la planification écologique pour relever collectivement ces défis. Accélérons.

Antoine Pellion, Secrétaire général de la planification écologique

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE : ANNÉE 2

La première année des travaux du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), dont la synthèse « Mieux agir » a été publiée à l'été 2023, a abouti à la construction d'un plan concret, cohérent, équitable, et rendu crédible grâce notamment aux trajectoires financières accompagnant les trajectoires physiques de décarbonation. 10 milliards d'euros supplémentaires pour la transition écologique ont été inscrits dans la loi de finances 2024.

Cette deuxième année aura, encore plus largement que la première, mobilisé de nombreuses parties prenantes, et permis de riches échanges pour renforcer la robustesse et la crédibilité du plan.

Les sujets déjà travaillés la première année ont été approfondis sous plusieurs angles. D'abord, la redevabilité, avec la publication d'un tableau de bord de plus de 250 indicateurs offrant la transparence sur les avancées obtenues. Puis l'angle de la mise en œuvre, avec des revues d'exécutions pilotées par le Secrétaire général de l'Élysée démontrant l'adéquation entre les trajectoires, les engagements pris, et les travaux effectivement réalisés dans l'ensemble des secteurs.

De nouveaux champs ont également été ouverts, parmi lesquels : la territorialisation et l'association des parties prenantes plus locales, la mobilisation des filières économiques, la question des ressources humaines avec une stratégie « emplois et compétences » et celle des moyens numériques, ou encore l'enjeu de diffusion de la planification écologique, au travers de la formation des 25 000 cadres supérieurs de l'État et de l'atelier « Le Bon plan ».

La présente brochure présente une synthèse de l'avancée de ces travaux, entre l'été 2023 et l'été 2024.

**MOBILISER
POUR ACCÉLÉRER
LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE**

2023-2024 Les moments clés de la planification

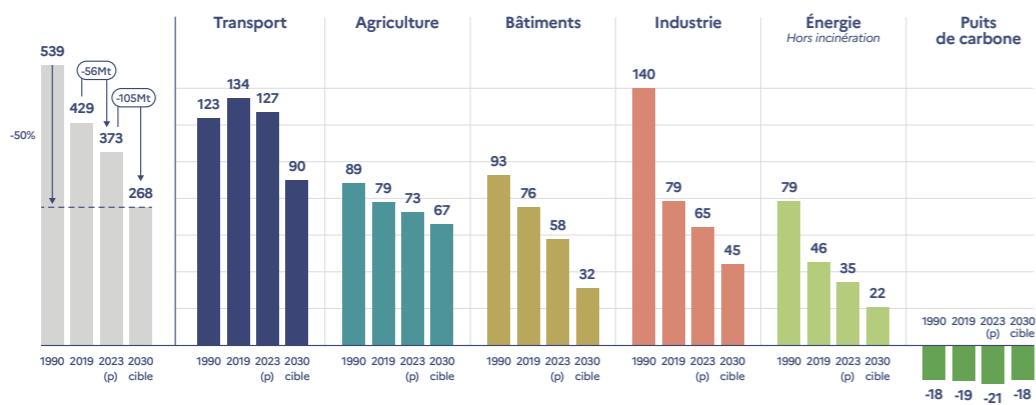
SEPTEMBRE 2023	Conseil de planification écologique autour du président de la République, communication sur le Plan
NOVEMBRE 2023	Adoption de la Stratégie nationale biodiversité
	Lancement des travaux de territorialisation via les COP régionales dans 16 régions
DÉCEMBRE 2023	Avis du Conseil national de l'économie circulaire sur la planification écologique
	Mise en consultation de la Feuille de route numérique et données
JANVIER 2024	Loi de finances 2024 avec 10 milliards de crédits supplémentaires par rapport à 2023 en faveur de la transition écologique (+8 milliards après le décret d'annulation de février 2024)
	Création d'une commission spéciale du Conseil national de la transition écologique (CNTE) dédiée à la planification écologique, réunissant une fois par mois des collèges de partenaires sociaux, associations, représentants des territoires, pour partager l'avancement des travaux ainsi que les résultats obtenus
FÉVRIER 2024	Préparation du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3)
	Publication de la stratégie emploi & compétences de la planification écologique (version préliminaire)
MARS 2024	Mise en ligne d'un nouveau tableau de bord avec 250 indicateurs
	Annonce du plan de transformation écologique de l'État
MARS > MAI 2024	Premier cycle de revues d'avancement de l'ensemble des domaines de la planification écologique sous l'égide du Secrétaire général de l'Élysée et du directeur de cabinet du Premier ministre.
AVRIL 2024	Déploiement de l'atelier « Le Bon Plan » pour mieux comprendre la planification écologique
	Publication et transmission au Parlement d'un rapport sur la souveraineté alimentaire
MAI 2024	Publication par le CITEPA des bons chiffres de 2023 sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre, - 5,8 % en 2023
	Séminaire gouvernemental sur l'écologie, autour des sujets de territorialisation et de transition des emplois et des compétences

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre : 200 millions de tonnes à économiser d'ici 2030

Si la baisse de nos émissions domestiques brutes (hors puits) depuis 2019 – avec notamment une baisse estimée de 5,8 % entre 2022 et 2023 (CITEPA) – est encourageante et en ligne avec le plan, l'effort doit être poursuivi pour atteindre une baisse de 50 % d'ici 2030 (émissions brutes) par rapport à 1990 en cohérence avec l'objectif européen dit « Fit for 55 ».

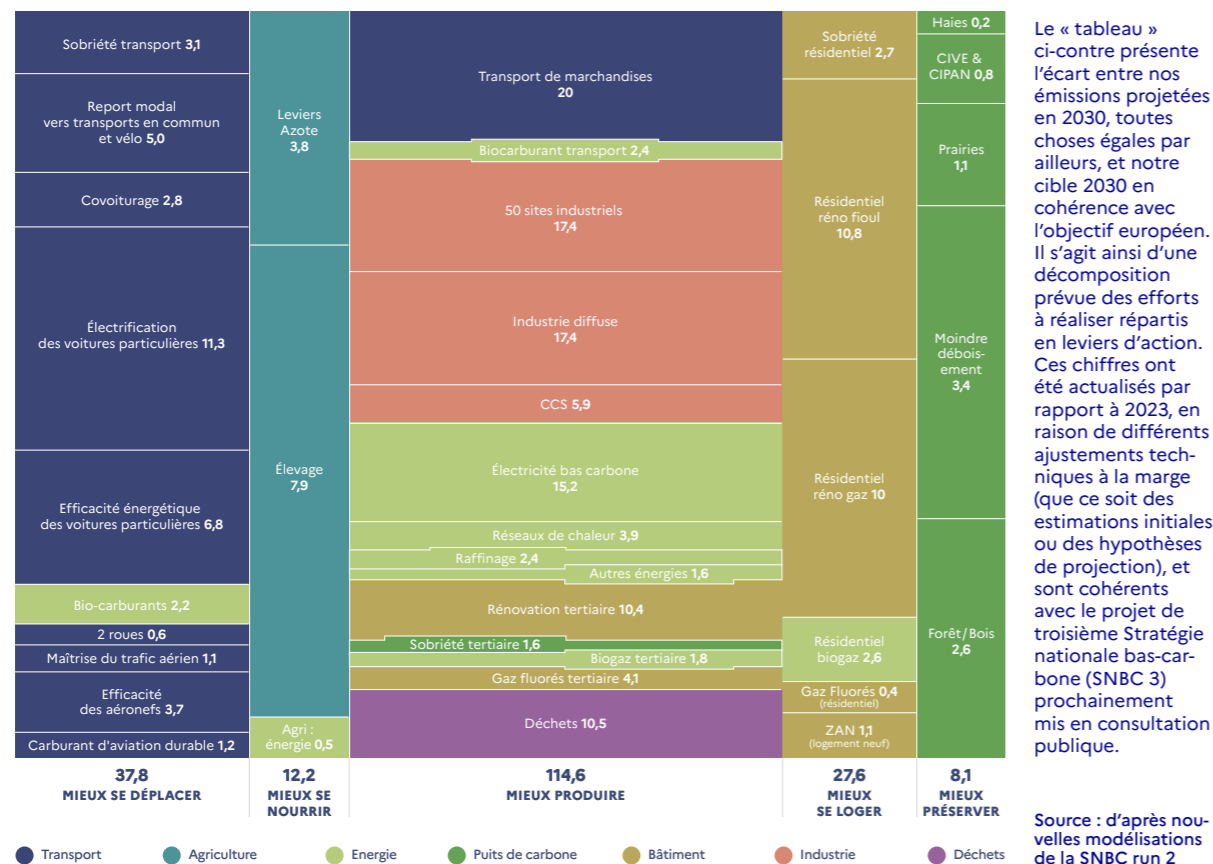
Emissions annuelles domestiques de gaz à effet de serre (GES)

Transports hors soutes internationales (25MtCO2 en 2019)



Source : CITEPA, émissions par substances ed. 2024 (prel) ; analyses SGPE sur la base des modélisations DGEC - SNBC (Run2)

Répartition des objectifs de décarbonation d'ici 2030 en MtCO2

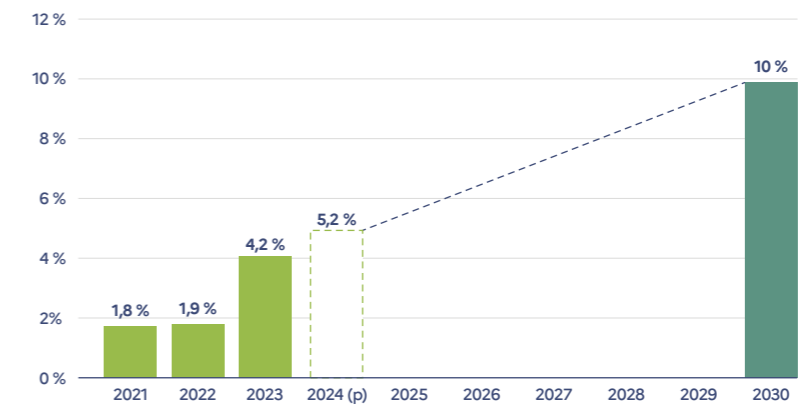


Préserver et restaurer notre biodiversité

La biodiversité s'érode à l'échelle du globe, mettant en péril les sociétés humaines. Artificialisation, pollutions des sols et des eaux, forêts fragilisées : ce sont des écosystèmes moins résistants aux dérèglements climatiques qui risquent de voir disparaître un puits de carbone, un filtre d'eau de pluie ou par exemple un rafraîchisseur de température locale. La biodiversité doit ainsi être protégée partout beaucoup plus fortement, comme le prévoit la Stratégie nationale biodiversité (SNB). Mais certaines zones justifient d'être identifiées et de bénéficier d'un régime de protection particulier pour permettre aux espèces et aux habitats menacés de continuer à exister.

Part de territoires terrestres sous protection forte

Hexagone et DROM



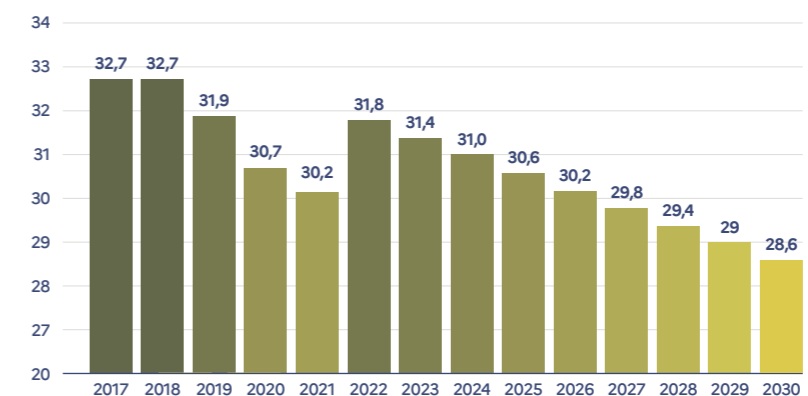
Source : INPN, Patrinat

Protéger nos ressources essentielles

Préserver nos ressources (eau, sols, matières premières), c'est s'assurer de leur disponibilité pour l'avenir. Nous devons ainsi nous préparer dès maintenant à un usage plus sobre et plus équitablement réparti, à un meilleur suivi prospectif de la ressource, ainsi qu'à son recyclage ou sa réutilisation. Des efforts ont été faits ces dernières années, sur l'eau, la protection des surfaces contre l'artificialisation, ou encore sur la collecte de nos bio-déchets. Mais tout laisse présager que la pression sur la ressource va continuer à se renforcer. Il nous faut donc, pour tous les usages et dans tous les territoires, continuer à réduire les besoins et développer les alternatives.

Prélèvements d'eau douce tous usages

En milliards de m³ - Hexagone



Source : BNPE (données stabilisées jusqu'à 2021 inclus)

PARTIE

01

MOBILISER

Entreprises, collectivités locales, services de l'État, associations et citoyens : tous mobilisés pour la planification écologique.



©Arnaud Buisson / Terra

I ... dans les territoires

LE DÉPLOIEMENT DES COP RÉGIONALES

La réussite de la planification écologique passe par son appropriation par les territoires, et leur mobilisation, autour d'un chemin construit collectivement. C'est pourquoi, dans la suite des travaux menés à l'échelle nationale, une démarche de territorialisation de la planification écologique a été lancée sous la forme de Conférences des Parties (COP) régionales. Ces COP sont co-animées par les préfets et présidents de région et mobilisent l'ensemble des collectivités territoriales, des services de l'Etat, ainsi que les représentants des secteurs économiques et associatifs.

Amorçées en novembre 2023, 16 COP ont été lancées et couvrent la quasi-totalité des territoires, à l'exception à date de la Guyane et de Mayotte.

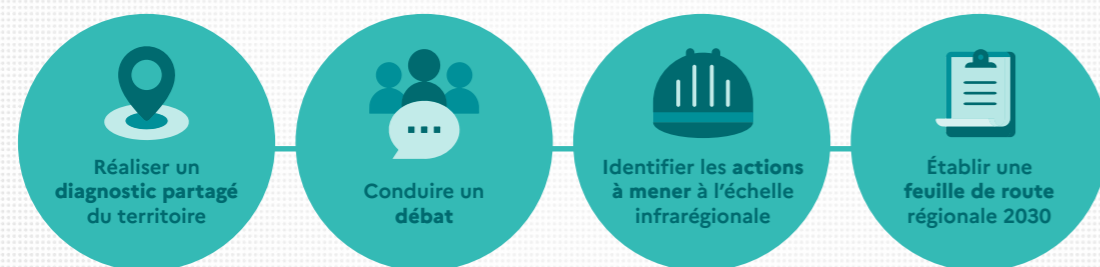


La méthode COP repose sur 4 piliers :

- ➔ Une vision tangible des leviers de la planification écologique et de la marche à franchir à la maille régionale, avec des objectifs territoriaux indicatifs présentés sous la forme d'un panorama quantifié des leviers, cohérents avec les cibles nationales, comme base de discussion ;
 - ➔ Le constat des priorités pour l'action territoriale reposant sur un diagnostic partagé ; ainsi, plus de **65 % des collectivités territoriales* ont contribué à ce diagnostic** montrant un fort intérêt pour l'exercice et permettant une forte mobilisation initiale ;
 - ➔ Des débats et travaux mobilisant l'ensemble des parties prenantes à l'échelle territoriale (entreprises, citoyens, acteurs publics...) : au total, **plus de 200 groupes de travail et concertations ont été initiés partout en France**, au niveau régional mais aussi départemental ;
 - ➔ Une **focalisation sur les actions concrètes à mener et la constitution d'une feuille de route 2030** pour accélérer la transition écologique sur les territoires afin de lancer une dynamique opérationnelle dès 2025.
- Parce qu'elles constituent une nouvelle méthode efficace de discussion entre l'État et les collectivités, qu'elles offrent une base de discussion chiffrée cohérente avec les objectifs nationaux et qu'elles « cassent les silos », les COP suscitent une dynamique importante de toutes les parties prenantes, qui démontre le besoin d'une approche renouvelée sur la manière de décider sur ces sujets.

*Taux de réponse au questionnaire des EPCI, conseils départementaux et conseils régionaux pour les 14 régions ayant finalisé le diagnostic.

Les 4 étapes d'une COP régionale



Une mobilisation de toutes les régions

Chaque COP déploie une approche adaptée à son territoire, avec beaucoup d'initiatives innovantes : exemples de bonnes pratiques mises en place (non exhaustif)

- Groupes de travail sectoriels élargis** rassemblant plusieurs centaines de personnes pour mettre en débat et partager largement les travaux en **Normandie**.
- Appui sur les gouvernances thématiques existantes** (CRB, CRE, COREAMR...) de manière à amplifier les efforts déjà déployés et garantir la cohérence de l'action publique en **Hauts-de-France**.
- Site internet dédié** pour mobiliser le long de la COP avec la possibilité pour la société civile de déposer des contributions libres en **Ile-de-France**.
- Continuité de l'initiative régionale** « Grand Est Région Verte » lancée en juillet 2023 en utilisant la phase actuelle de territorialisation pour diffuser la démarche en infrarégional en **Grand Est**.
- Mobilisation des outils et données régionaux** de l'Observatoire de l'environnement pour partager les connaissances en **Bretagne**.
- Mobilisation massive des communes** : **60 %** ont répondu au questionnaire et **25 %** se sont déplacées à l'occasion des réunions de restitution du diagnostic dans chaque département en **Bourgogne-Franche-Comté**.
- Comparaison des objectifs** de issus du SRADDET, des PCAET et du panorama des leviers issu du SGPE en **Pays de la Loire**.
- Importante mobilisation des acteurs économiques** avec un travail partenarial avec les branches professionnelles, les réseaux consulaire et l'agence de développement en **Auvergne-Rhône-Alpes**.
- Réunions départementales préfet / VP Conseil régional** pour introduire la démarche et mobiliser les acteurs locaux en **Centre Val de Loire**.
- Groupes de travail adaptés aux enjeux régionaux**, incluant notamment « Mieux organiser le tourisme, les événements culturels, économiques et sportifs » en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**.
- Plan d'action dédié aux thématiques transversales** (emploi et compétences, transition juste, santé) en complément des leviers sectoriels en **Nouvelle-Aquitaine**.
- Concertations départementales** pour faire émerger de nouveaux projets sur les territoires et leur permettre de voir le jour concrètement en identifiant également les besoins d'accompagnement en **Occitanie**.
- Groupes de travail régionaux répartis sur le territoire** au plus près des thématiques concernées pour favoriser l'implication des acteurs locaux en **Corse**.
- COP intermédiaire** : journée mobilisant **+130 parties prenantes** pour discuter du diagnostic et des priorités en **Martinique**.
- Fort embarquement des collectivités via le questionnaire** avec **100 %** de répondants à **La Réunion**.
- Adaptation et biodiversité** comme sujets transverses à tous les groupes de travail en **Guadeloupe**.

Toutes nos publications sur la mobilisation des territoires



info.gouv.fr/france-nation-verte

UNE MOBILISATION COLLECTIVE À POURSUIVRE : LE RENDEZ-VOUS EST PRIS POUR 2025 !

Les COP se terminent à la fin de l'été 2024 avec l'établissement des feuilles de route régionales. Celles-ci devront être ensuite opérationnalisées, via notamment les nouveaux CRTE, rebaptisés « Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique ». Les COP ont vocation à être annuelles, de telle façon à assurer le suivi opérationnel, l'atteinte des objectifs, la mise à jour des engagements et à poursuivre les échanges entre les échelons nationaux, régionaux et infrarégionaux.

... au sein des filières économiques et des entreprises

Les entreprises font face aujourd'hui à la nécessité de se transformer au regard des enjeux de transition écologique. Avec en ligne de mire : une pression réglementaire croissante (CSRD, CS3D...), des injonctions de la part de leurs financeurs et donneurs d'ordre qui cherchent à diminuer leurs émissions indirectes, des exigences de la part de leurs salariés et candidats au recrutement ainsi que des charges fluctuantes et en hausse liées aux matières premières, dans un contexte de raréfaction des ressources et de tensions géopolitiques. Ces défis sont autant d'opportunités pour celles qui sauront s'adapter en changeant leur modèles d'affaires en intégrant les enjeux écologiques.



Au-delà des filières en tant que corps intermédiaires, il convient aussi de mieux mobiliser toutes les entreprises au niveau individuel. Beaucoup contribuent déjà activement à la décarbonation de certains secteurs. Elles ont aussi un rôle majeur à jouer concernant les autres objectifs de planification : sobriété en eau (nucléaire, industrie...), développement de l'économie circulaire (écoconception, évolution des modèles d'affaires...) et préservation de la biodiversité (baisse de l'artificialisation). L'ouverture de la plateforme « Mission Transition écologique » visent notamment à donner les moyens à toutes les PME de contribuer et de bénéficier de la transition. À ce titre, de multiples travaux sont en cours pour évaluer et accompagner les entreprises, comme l'indicateur climat de la Banque de France, qui intégrera les trajectoires du plan.



UNE PLACE DANS LE PLAN

Les filières économiques se sont déjà beaucoup engagées en construisant leurs propres feuilles de route de décarbonation. Il s'agit maintenant d'ajuster pour mieux tenir compte des contraintes de bouclage transverses (matières, biomasse...) et intégrer des enjeux de sobriété (eau notamment).

Cette approche par filière illustre comment la transition écologique peut aussi être créatrice d'emplois et de croissance économique dans nos territoires. Par exemple, deux tiers de la baisse historique des émissions de l'industrie sont liés à des investissements sur le sol national.


50 %
DES LEVIERS DE LA
PLANIFICATION
ÉCOLOGIQUE
sont dans les mains
des entreprises

CHACUN SA FEUILLE DE ROUTE

Les principales filières économiques ont élaboré, au titre de l'article 301 de la loi Climat et Résilience, des feuilles de route de décarbonation. Ces dernières proposent d'une part les leviers à déployer pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2030, et identifient d'autre part les freins à lever et les actions à mettre en place par les acteurs économiques et les pouvoirs publics pour déployer ces trajectoires. Ces feuilles de route couvrent aujourd'hui environ 90 % des émissions nationales et concernent tous les secteurs : industrie, transport, agriculture, numérique, bâtiment. L'enjeu réside désormais dans le déploiement de ces feuilles de route au cours des prochaines années.

UN MEILLEUR ACCÈS AUX AIDES

De nombreux dispositifs publics sont destinés à accompagner les entreprises dans leur transition écologique, du diagnostic aux aides pour passer à l'action en passant par des offres d'ingénierie. Pour les rendre plus lisibles et actionnables par les entreprises de toutes tailles, une première version de la plateforme « Mission transition écologique » a été lancée en novembre 2023, laquelle leur permet de réaliser un auto-diagnostic qui oriente les entreprises vers les aides les plus pertinentes pour elles. À terme, améliorée par les retours d'expériences collectés, elle offrira un parcours utilisateur complet et personnalisé qui permettra en répondant à quelques questions d'être orienté vers les dispositifs pertinents et de connaître les actions essentielles à engager.

mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr

« Recherche compétences en anticipation »

Face aux besoins en emplois et en compétences pour réussir la transition écologique, la coalition d'acteurs concernés s'agrandit afin de répondre à ce défi collectif d'anticipation qui touche toutes les filières.

Une première analyse des dynamiques actuelles de l'emploi révèle une forte incertitude dans le bâtiment - avec plus de 190 000 emplois supplémentaires à pourvoir d'ici 2030 - ou l'agriculture, dont la trajectoire future dépendra de la conjoncture économique mais aussi de choix de société forts (dynamique de la rénovation énergétique, agroécologie...). Le choix de nos futurs actifs ne va pas être facile ! Les métiers amenés à croître fortement sont souvent plus exigeants physiquement (ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment, techniciens de maintenance...), les cursus de formation vont devoir être revus pour donner à toute une nouvelle classe d'âge les clés d'une transition écologique réussie, et surtout la connaissance des opportunités qui en découlent. Il ne s'agit pas pour la puissance publique uniquement d'étudier la répartition des travailleurs en poste en identifiant des évolutions de métiers possibles, mais aussi d'organiser un mouvement global et structurel inter-filières.

MISER SUR LA FORMATION

Plus de 2,8 millions de personnes sont à former d'ici à 2030 pour répondre au besoin de la transition écologique et du renouvellement générationnel. Tous les viviers de talents (jeunes, actifs en poste, demandeurs d'emploi) sont concernés par cet effort historique et tous les leviers sont à l'étude : formation et transition professionnelle, Compte personnel de formation (CPF), Conseil en évolution professionnelle (CEP). Un référentiel des diplômes et métiers contribuant à la planification écologique est d'ailleurs en construction, en lien avec les travaux menés par de nombreux acteurs. Ces analyses doivent aussi permettre de comprendre comment adapter tous les métiers aux conséquences du changement climatique, et pas seulement de cibler les métiers qui contribuent directement à la décarbonation de l'économie.

INTENSIFIER LA MOBILISATION

Pour pallier les incertitudes liées aux reconversions professionnelles à venir et répondre aux défis de l'emploi de demain, une mobilisation commune et renforcée des entreprises et des territoires est indispensable. Leurs efforts doivent être encouragés et accompagnés, notamment pour identifier les viviers de ressources humaines, accompagner les réorientations professionnelles, faciliter les recrutements et développer les formations adaptées. Les synergies entre acteurs sont également primordiales eu égard aux fortes disparités qui existent entre les territoires en termes de démographie, de tissu économique, de ressources disponibles... De ce fait, la région et les bassins d'emploi constituent les bonnes échelles pour bâtir une vision pertinente des enjeux, construire des plans d'action adaptés et permettre des expérimentations.

I ... au sein de l'État

ENGAGER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉTAT

Mettre en œuvre la planification écologique implique un devoir d'exemplarité pour l'État et ses 2,5 millions d'agents.

Déployé début 2024, le plan de transformation écologique de l'État comporte 15 engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 22 % en 2027 par rapport à 2022, atteindre le zéro émission nette d'ici 2050, préserver et restaurer la biodiversité et réduire la consommation de ressources. Ce plan intègre l'ensemble des stratégies, lois et règlements, et en facilite l'appropriation en proposant une méthode fondée sur une plus grande responsabilisation, un accompagnement et des moyens renforcés pour faciliter le passage à l'action de tous. Il unifie la gouvernance pour un portage à haut niveau, et capitalise sur les acteurs, initiatives et indicateurs déjà en place pour une mise en œuvre plus rapide.

Chaque administration a ainsi décliné les objectifs dans un plan territorial ou ministériel, afin de tenir compte des différentes réalités. Un fonds vert de l'État a été créé pour cofinancer des actions concrètes sur l'eau, l'alimentation, la biodiversité, les mobilités actives, et les déchets, à hauteur de 25 millions d'euros.

En 2024, par exemple, 1 000 cuisiniers et gestionnaires de cantines seront formés pour que la loi Egalim soit appliquée, 1 200 vélos à assistance électrique seront achetés et 300 sites équipés en abris sécurisés, 9 000 équipements d'économies d'eau installés dans les bâtiments publics et une centaine de projets de biodiversité mis en place (revégétalisation, renaturation des parkings, labellisation d'espaces naturels).

Des résultats tangibles d'ici fin 2024 permettront d'asseoir et prolonger la dynamique de transformation.

DÈS 2024
1000
cuisiniers et gestionnaires
de cantines formés
9000
équipements
d'économie d'eau installés

FORMER LES FONCTIONNAIRES ET ACCOMPAGNER LE PASSAGE À L'ACTION

Le programme de Formation à la transition écologique des 25 000 cadres supérieurs de l'État a débuté en octobre 2023. Il s'étale jusqu'à fin 2024 pour la formation des cadres supérieurs, puis 2027 pour les 2,5 millions d'agents publics de la fonction publique d'Etat. **La France est le premier pays à s'engager dans un programme de formation de tous ses agents publics aux enjeux environnementaux.** Ce dispositif copiloté avec la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE) a été conçu en collaboration avec un groupe d'appui et d'expertise scientifique. Il est inédit et ambitieux tant par son contenu que par sa durée : 22 heures d'ateliers, de conférences scientifiques et de visites de terrain, le tout 100 % en présentiel. Il vise 3 objectifs : comprendre les trois crises (climatique, biodiversité, ressources), se projeter sur le terrain, et changer la conception et l'application des politiques publiques. À ce jour près de 11 000 cadres supérieurs de tous les ministères (France hexagonale et outre-mer) ont entamé leur parcours de formation et plus de 9 000 d'entre eux ont suivi une des 180 conférences-débats organisées partout en France en partenariat avec le CNRS.

I ... les citoyens

RÉPONDRE AU DÉSIR D'ENGAGEMENT

Pour répondre aux appels de la jeunesse qui cherche du sens et des opportunités d'engagement, mais aussi pour répondre aux besoins sociétaux de compétences pour réaliser la transition écologique, le Secrétariat général à la planification écologique accompagne la création de 50 000 nouvelles missions de service civique écologique d'ici 2027.

Au quotidien, ces jeunes accompagneront les citoyens et certaines organisations à mieux agir ensemble pour la transition écologique (mieux se loger, se nourrir, etc.) et développeront les savoir-faire dont nous avons collectivement besoin pour demain.

DONNER À CHACUN LES MOYENS DE FAIRE LE PAS DE PLUS

La planification écologique est l'affaire de tous, et fait progressivement évoluer nos pratiques, notamment en matière de mobilité, d'alimentation ou encore de consommation. Or, nous ne sommes pas tous égaux face à ces changements, chacun a sa propre histoire, ses moyens, ses contraintes et ses envies.

Pour faciliter le passage à l'action de chaque citoyen à la hauteur de ses capacités, le Secrétariat général à la planification écologique conçoit et développe un service numérique (site internet et application mobile) qui accompagne et oriente chaque citoyen vers des actions concrètes adaptées à sa situation personnelle : à quelles aides financières suis-je éligible ? Où acheter local près de mon domicile ? La voiture électrique est-elle pertinente pour moi ? Comment faire des économies d'énergie ou d'eau ? Tel un coach de poche, ce service a fait l'objet d'expérimentations dans 4 grandes agglomérations françaises, et un déploiement national est envisagé à l'automne 2024.



© Léa Boissonnade (DITP)

UNE TRANSITION JUSTE POUR CHACUN

La planification écologique propose un chemin socialement réaliste où la juste répartition de l'effort est une condition incontournable pour la mobilisation d'un maximum de citoyens. Nous proposons une transition structurelle des modes de production et de l'organisation socio-économique, où les entreprises et pouvoirs publics sont en première ligne.

Lorsque des changements individuels sont requis, c'est un effort proportionnel à la capacité matérielle de chacun qui est proposé. Ceux qui ont les moyens d'agir ouvrent la voie.

Pour mobiliser autour de certains leviers stratégiques où l'action citoyenne peut faire la différence, des mesures d'accompagnement ont d'ores et déjà été mises en œuvre, telles que le leasing électrique à partir de 100 euros par mois, la refonte des aides à la rénovation avec une meilleure prise en charge ou encore le pass rail pour les jeunes.

Les nombreux bénéfices qu'apportent la transition écologique dans son ensemble visent à réparer les injustices du système actuel : le confort d'été et d'hiver pour tous dans les logements rénovés ; une alimentation saine parce que plus durable, accessible ; un air moins pollué, des espaces verts plus nombreux, mieux répartis.

PARTIE
02

ACCÉLÉRER

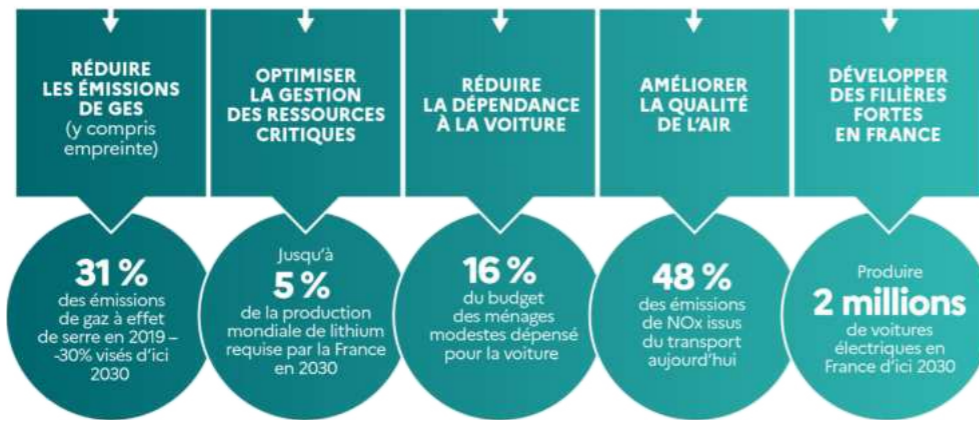
Suivi de la mise en œuvre de la planification écologique, secteur par secteur.



MIEUX SE DÉPLACER

OBJECTIF
-37,9
Mt CO₂

-11,3 Voitures électriques
-6,8 Véhicules particuliers sobres et légers
-5 Report modal
-3,7 Efficacité énergétique des aéronefs
-3,1 Sobriété
-2,8 Covoiturage
-2,2 Bio-carburants
-1,2 Carburants d'aviation durable
Autres



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ VOITURES ÉLECTRIQUES

L'objectif d'électrifier 14 % du parc automobile en circulation d'ici 2030 constitue le principal levier de décarbonation du transport de voyageurs. Il est soutenu par des aides publiques (bonus, leasing, prime à la conversion), une fiscalité incitative (malus sur les véhicules les plus polluants, taxe sur les véhicules de société) et des quotas pour les flottes d'entreprises. Aujourd'hui, en 2024, les voitures électriques représentent 17,5 % des ventes contre 14 % en 2022 et sur la trajectoire du plan qui vise 66 % en 2030.

→ REPORT MODAL

Le report modal depuis la voiture vers les transports collectifs et sobres (bus, cars, train, vélo) est indispensable à la décarbonation des transports, mais aussi à notre bouclage énergétique et à la lutte contre la pollution des villes. L'objectif est d'augmenter de 5 points entre 2019 et 2030 la part de ces modes de déplacements, d'où le Plan Ferroviaire, le Plan Vélo & marche, ou les projets Services express régionaux métropolitains. Actuellement le ferroviaire a le vent en poupe avec un trafic en hausse de 17 % depuis 2019, mais le trafic routier augmente lui aussi de 3 % (CEREMA/SDES).

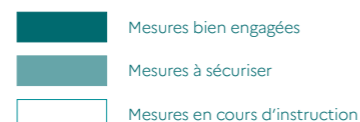
→ EFFICACITÉ DES VÉHICULES PARTICULIERS

Le remplacement naturel des véhicules thermiques anciens par de nouveaux véhicules plus efficaces permet de faire baisser les émissions globales du parc automobile. La tendance actuelle est légèrement inférieure à la cible (baisse de 0,8 %/an contre 1 % attendu) et peut être accélérée par des dispositifs de soutiens publics (prime à la conversion), de réglementation (zones à faibles émissions), ou d'incitation (malus sur les véhicules les plus lourds, notamment SUV).

→ BIOCARBURANTS

La décarbonation du parc de véhicules thermiques nécessite d'augmenter le volume de biocarburants incorporés dans l'essence et le diesel à hauteur respectivement de 11,5 % et 12 % en 2030. Une telle hausse s'appuiera notamment sur l'évolution de la taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans le transport (TIRUERT).

Légende : aperçu indicatif du niveau d'engagement des mesures pour l'atteinte de l'objectif de décarbonation



→ AVION BAS-CARBONE

La décarbonation du transport aérien s'appuie sur trois leviers. D'abord, le renouvellement des flottes des avions existants par des avions plus performants en termes de consommation énergétique. Ensuite, l'incorporation croissante de carburants d'aviation durable, à hauteur de 6 % en 2030, contre moins de 1 % aujourd'hui. Enfin, la maîtrise de la croissance du trafic, lequel retrouve son fort dynamisme pré-covid, est également indispensable pour tenir nos objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle reposera sur le développement d'une offre ferroviaire alternative, des mesures de sobriété passant par la publicité, et le cas échéant par le signal-prix.

→ BUS & CARS

Si le report de déplacements de la voiture vers les bus et les cars permet de diminuer les émissions des transports, il s'agit également de décarboner les motorisations de ces véhicules lourds. Objectif 2030 : atteindre 88 % de bus électriques et 30 % de cars électriques dans les ventes, contre respectivement 7 % et 0,2 % en 2023. Cet objectif sera soutenu par les aides financières à l'électrification versées par l'ADEME. Les cars pourront également être décarbonés via la motorisation au gaz naturel (GNV) pour les usages qui ne peuvent être électrifiés à court terme.

→ COVOITURAGE

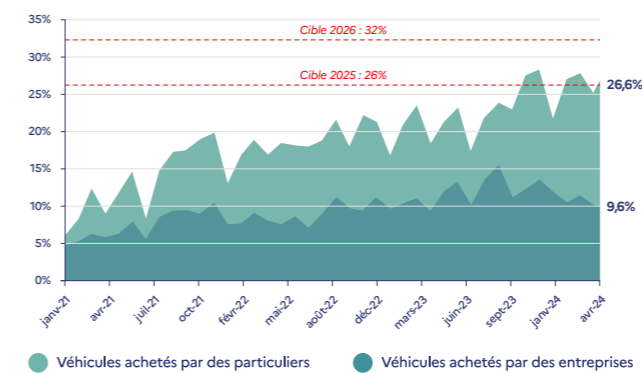
Rationaliser l'usage de la voiture c'est aussi covoiturer : des sièges vides dans nos voitures, c'est autant d'énergie gaspillée et de temps perdu en embouteillages, a fortiori sur des trajets communs ! Le covoiturage longue distance a d'ailleurs déjà trouvé son modèle économique. En revanche, il est encore peu naturel sur les trajets du quotidien : les économies sont moins visibles, et l'absence de masse critique rend plus difficile la rencontre entre utilisateurs. C'est pourquoi la puissance publique continue de le soutenir via le Fonds vert, et les offres de covoiturage courtes distances.

→ SOBRIÉTÉ

La manière la plus efficace de réduire les émissions des transports consiste enfin à réduire, lorsque cela est possible, les déplacements. Si ce levier repose en grande partie sur l'aménagement du territoire, notamment le rapprochement des lieux de vie et de travail afin de limiter les besoins en déplacement, il est également possible d'agir en développant le télétravail et en favorisant le tourisme local.

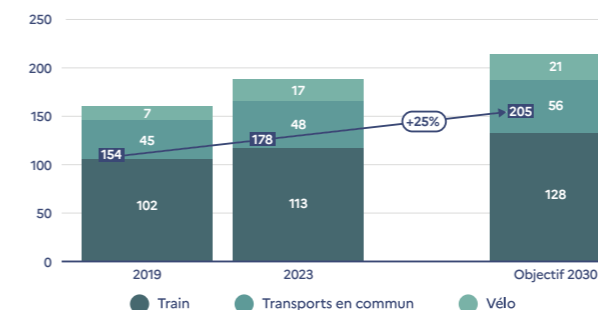
INDICATEURS CLÉS À LA LOUPE

Part de Véhicules Électriques (VE) dans les immatriculations de voitures neuves



Source : SDES, RSVERO

Trafic de voyageurs en transports décarbonés Milliards de voyageurs-km



La part de véhicules électriques dans les ventes de véhicules neufs sont en hausse continue depuis 2021. En 2023, elle a atteint 16 % des ventes, une trajectoire conforme à celle de la planification. Les immatriculations électriques des particuliers sont néanmoins très supérieures à celles des flottes d'entreprises, qui sont en retard par rapport aux objectifs. Il est nécessaire d'accélérer le verdissement de ces dernières pour atteindre la cible 2025 de 26 % de véhicules électriques dans les ventes de véhicules neufs.

La décarbonation des transports nécessitera d'augmenter les déplacements en train, transport en commun et vélo. L'objectif est d'augmenter le nombre de voyageurs-km effectués par ces modes de 25 % entre 2019 et 2030. Sur la période 2019-2023, la hausse a été de 13 %.

ANALYSES & POINTS DE VUE

OBJECTIF
-37,9
Mt CO₂

-11,3
Voitures électriques

-6,8
Véhicules particuliers sobres et légers

-5
Report modal

-3,7
Efficacité énergétique des avions

-3,1
Sobriété

-2,8
Covoiturage

-2,2
Bio-carburants

-1,2
Carburants d'aviation durable

Autres



→ Biocarburants : un levier de décarbonation du transport soumis aux enjeux de bouclage matière

Les biocarburants, utilisables dans les transports terrestres, maritimes, fluviaux et aériens, ainsi que pour les machines agricoles permettent de diminuer l'impact climatique du transport tout en amorçant progressivement la sortie de la dépendance aux énergies fossiles. Par ailleurs, l'incorporation de biocarburants se fait à motorisation égale, et n'impose pas de changement d'équipement à grande échelle.

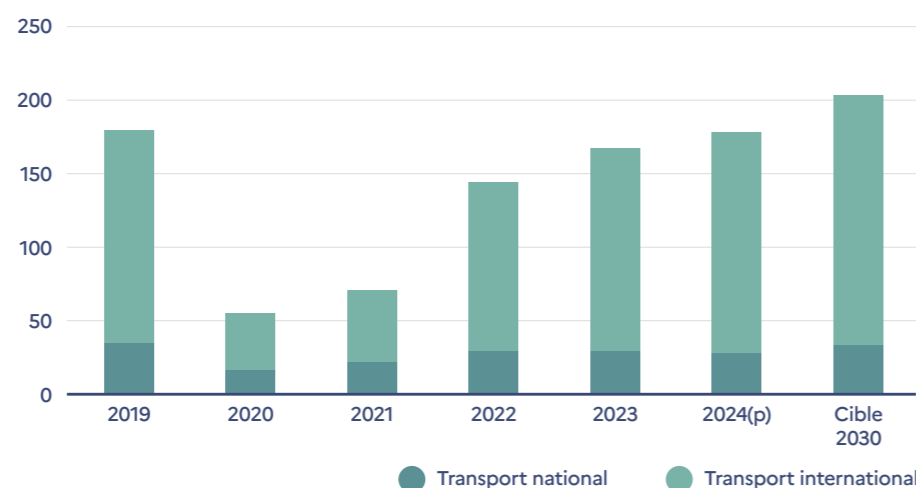
Toutefois, le développement des biocarburants se heurte à des limitations en termes de ressources disponibles et de modèle économique :

- Les carburants de 1^{ère} génération, issus de matière première en concurrence avec les usages alimentaires et donc induisant des effets négatifs sur l'usage des sols, ont atteint le plafond d'incorporation de 7 % fixé par l'Union européenne. Leur potentiel de développement est très limité.
- Les carburants de deuxième génération sont produits à partir de matières grasses ou de biomasse ligno-cellulosique qui se heurtent à des gisements limités et/ou à des enjeux économiques de mobilisation des ressources et de baisse des coûts de production
- En 2019, près de 50 % des biocarburants consommés sont importés. Augmenter cette dépendance serait contraire à nos objectifs de souveraineté énergétique.

Les quantités supplémentaires de biocarburants qui pourront être développées seront donc inférieures aux besoins de décarbonation des différents secteurs. Il est par conséquent nécessaire de prioriser leurs usages et de planifier le développement des ressources adéquates, en particulier concernant l'allocation de la biomasse agricole et donc de nos sols productifs. Les politiques publiques, en particulier les avantages fiscaux, doivent ainsi tenir compte du potentiel réel de décarbonation, de l'équilibre économique des filières (pour éviter les effets d'aubaine), ainsi que des orientations d'usage de la biomasse et de la conception sous-jacente de notre souveraineté énergétique.

Volume des passagers dans le transport aérien

en milliers de passagers



Source : DGAC

La décarbonation nécessitera également de limiter la forte croissance du secteur aérien, notamment pour les vols internationaux. Si le trafic a fortement diminué avec la crise sanitaire, il a retrouvé en 2024 son niveau d'avant crise. Plusieurs leviers de maîtrise de cette croissance sont en cours d'expertise comme l'encadrement de la publicité et les incitations à privilégier des modes de tourisme plus local.



SUR LES
450
MILLIONS DE
TONNES DE
CO2 PRODUITES
CHAQUE ANNÉE
EN FRANCE,

70
sont
directement
imputables
à l'automobile.

MULTIMODALITÉ : POUR UNE NOUVELLE BALANCE DES POUVOIRS

La transition écologique des mobilités courtes et du quotidien est suspendue à une réalité : notre dépendance à la voiture. Celle-ci est d'assez loin le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre en France. 10 kilomètres parcourus en voiture thermique représentent 2,2 kilogrammes de CO₂e émis par personne, contre 0,03 en métro ou... 0 à pied. Au-delà des émissions, le règne automobile se traduit par une emprise foncière considérable (80 % de la voirie publique), par des accidents de la route, et un dépassement régulier des seuils de pollution de l'air urbain.

UNE QUESTION DE PARTS MODALES

Faire avancer les mobilités consiste alors à réinventer la place de l'automobile dans nos déplacements quotidiens. Si l'on ne peut pas se passer de voiture, il est impératif d'optimiser l'efficacité énergétique des véhicules (par l'électrification, la réduction du poids, etc...) ou d'améliorer le taux de remplissage à travers le covoiturage par exemple. Mais cette « optimisation automobile » reste insuffisante pour atteindre des objectifs ambitieux : une diminution de 40 % à 55 % des émissions de CO₂ en moins de 7 ans. Reste alors la solution du report modal. Se déplacer autrement (ou ne pas se déplacer du tout) est encore la meilleure manière d'écarter au maximum la voiture de nos usages quotidiens. Là encore, les solutions sont connues : densification urbaine et circuits courts, multiplication des services de transport en commun, infrastructures cyclables, etc...

LA PLANIFICATION DANS LA BALANCE

Alors que le problème est identifié et que les solutions existent, une question reste en souffrance : pourquoi la transition est-elle si lente ? La réponse tient à deux facteurs majeurs. Le premier est culturel : l'automobile occupe une place incontournable dans nos usages mais aussi dans nos cœurs. Le second est systémique et touche de plus près aux attributions du SGPE : le succès d'un vrai report modal implique une coordination fine et complexe entre le déploiement d'infrastructures et les réponses politiques. L'ambition est alors d'apporter une expertise pour favoriser la vitesse, la pertinence et la fluidité d'exécution des outils de planification locaux afin que la transition des infrastructures se confonde avec les transitions écologiques et sociales, comme le recommande le dernier rapport du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) sur la programmation des mobilités. Il est ainsi fondamental de travailler dans la finesse et la complexité des bassins de vie, pour éviter les pistes cyclables qui ne vont nulle part, les hubs qui ne connectent pas grand-chose, ou certains grands projets, plus symboliques qu'utiles.

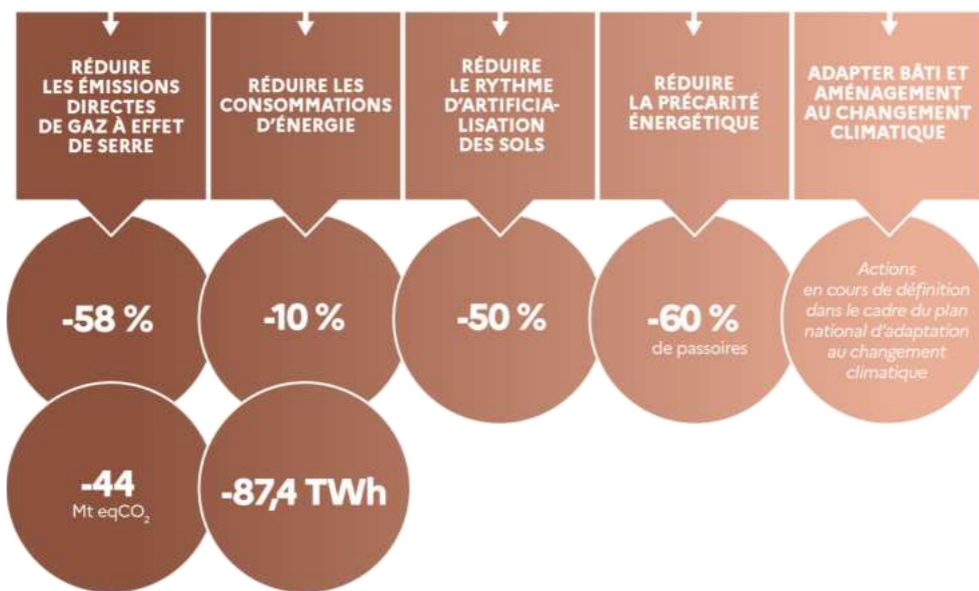
Toutes nos publications sur la mobilité



info.gouv.fr/france-nation-verte

MIEUX SE LOGER

OBJECTIF -27,6 Mt CO ₂
-10,8 Rénovation fioul
-10 Rénovation gaz
-2,6 Sobriété
-2,6 Biogaz
-1,1 ZAN (logement neuf)
-0,4 Gaz fluorés



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ RÉNOVATION DES BÂTIMENTS FIOUL ET GAZ

Les émissions du secteur résidentiel ont diminué de près de 6 % en 2023, ce qui est notamment dû aux changements de systèmes de chauffage. En 2023, environ 623 000 logements ont fait l'objet d'une rénovation aidée par MaPrimeRénov', dont environ 72 000 rénovations d'ampleur. Ce dernier chiffre reste en deçà de l'objectif fixé à 90 000. Une importante refonte des aides a été mise en œuvre en 2024, afin de revaloriser les montants d'aide et de favoriser les rénovations d'ampleur.

→ BIOGAZ

Le développement du biogaz injecté dans le réseau permet de réduire dans une certaine mesure les émissions associées à la consommation de gaz dans le bâtiment. En 2023, environ 650 installations injectaient du biogaz dans les réseaux, pour un volume d'environ 12 GWh par an. Pour atteindre la cible d'environ 44 TWh injectés en 2030, il sera nécessaire d'accroître le rythme de développement des méthaniseurs.

→ SOBRIÉTÉ

Le plan de sobriété, lancé en octobre 2022, avait pour objectif de réduire de 10 % en deux ans la consommation énergétique. Cette ambition s'est traduite par des actions concrètes, notamment de sensibilisation et d'accompagnement, qui ont permis de dépasser l'objectif. La poursuite du plan vise désormais la pérennisation des réductions de consommation énergétique en hiver comme en été.

→ GAZ FLUORÉS

Il s'agit de limiter les émissions associées aux équipements de réfrigération et climatisation. La réglementation européenne sur les gaz fluorés, le bon entretien des équipements et la maîtrise du développement de la climatisation ont permis une baisse d'environ un quart des émissions associées aux gaz fluorés depuis 2015.

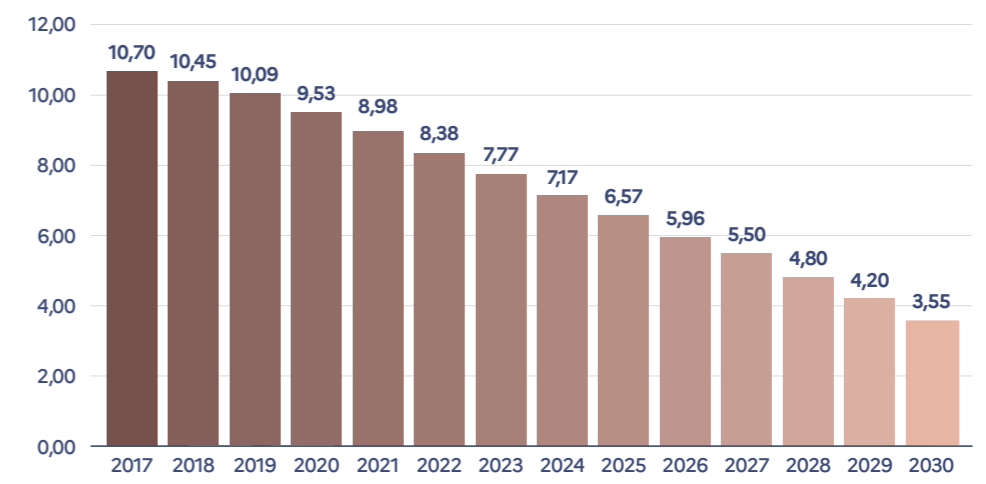
Légende : aperçu indicatif du niveau d'engagement des mesures pour l'atteinte de l'objectif de décarbonation

- Mesures bien engagées
- Mesures à sécuriser
- Mesures en cours d'instruction

INDICATEURS CLÉS À LA LOUPE

Part des résidences principales chauffées au fioul en %

Hexagone

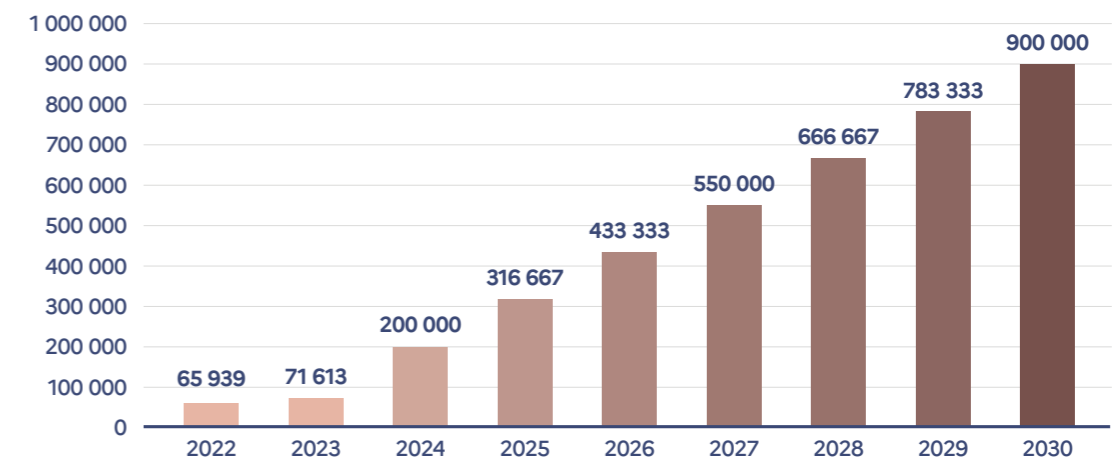


Source : SDES (ONRE)

Le fioul est l'énergie de chauffage la plus polluante. Elle constitue donc la priorité en termes de remplacement par des sources d'énergies vertueuses, notamment les pompes à chaleur et les réseaux de chaleur. Les nouvelles chaudières fioul sont désormais interdites, et les aides mises en place (coup de pouce CEE et MaPrimeRénov') ont permis d'accélérer les suppressions de chaudières, mais cette dynamique doit encore être renforcée pour atteindre la réduction de 75 % du nombre de chaudières en 2030.

Rénovations d'ampleur aidées par l'Anah

Nombre (cumulé) - Hexagone et outre-mer



Source : ANAH

Les rénovations d'ampleur agissent sur au moins deux postes d'isolation du logement (exemple : changement de fenêtres et chauffage), permettent deux sauts de classe énergétique pour les maisons (ex: de F à D) ou une réduction d'au moins 35 % de la consommation pour les copropriétés. La refonte de MaPrimeRénov' vise particulièrement à massifier ces rénovations d'ampleur, mais la dynamique en 2023 a été moins bonne qu'espérée, avec environ 72 000 rénovations aidées. De ce fait, l'objectif 2024 ne sera probablement pas atteint et a été revu entre 140 à 150 000. Il sera nécessaire de compenser ce retard pour revenir sur la bonne trajectoire, ce qui peut également passer par des rénovations plus ambitieuses.

OBJECTIF -27,6 Mt CO₂
-10,8 Rénovation fioul
-10 Rénovation gaz
-2,6 Sobriété
-2,6 Biogaz
-1,1 ZAN (logement neuf)
-0,4 Gaz fluorés



→ Un défi de recrutement et d'attractivité sans précédent pour les métiers de la rénovation

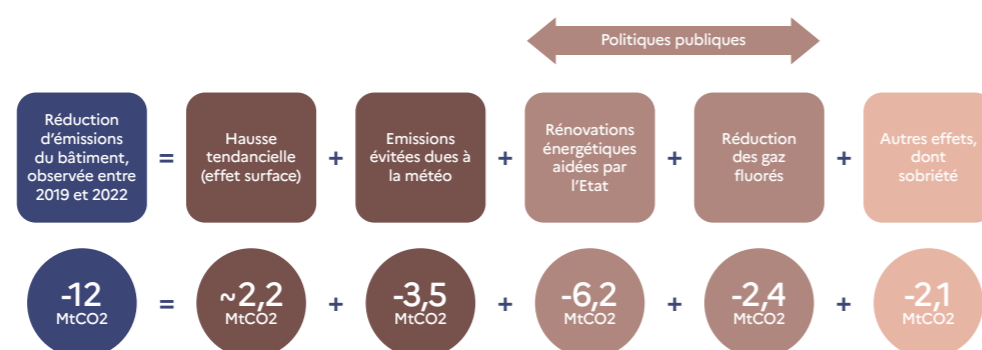
Pour une vie quotidienne durable dans nos villes, bourgs et villages, il est nécessaire de planifier la rénovation du bâti existant, grâce à des emplois de proximité.

Ce défi majeur nécessite non seulement des investissements importants, mais aussi du personnel qualifié en nombre suffisant pour réaliser les travaux nécessaires. France Stratégie estime dans une étude publiée en septembre 2023 qu'il faudra créer 170 à 250 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 dans la rénovation énergétique des bâtiments.

Certes, un fléchissement de la construction neuve permettrait une conversion des professionnels de ce secteur vers celui de la rénovation, mais cela sera loin d'être suffisant pour couvrir les besoins dans tous les territoires.

C'est pourquoi, un plan interministériel de montée en compétences de la filière de la rénovation a été structuré pour répondre à ces besoins. Il contient à la fois des actions visant à ajuster l'offre de formation existante, à renforcer l'attractivité des métiers concernés, à aider la filière à innover (hors-site, matériaux biosourcés...) et à améliorer la qualité globale de l'offre (lutte contre la fraude...).

Estimation des causes de la baisse des émissions directes de CO₂ du secteur du bâtiment, entre 2019 et 2022



Analyse SGPE

Entre 2019 et 2022, les émissions du secteur du bâtiment (y compris tertiaire) ont significativement diminué. L'effet météo explique environ un tiers de cette baisse, mais l'essentiel provient des efforts de rénovation ainsi que de sobriété. Cette tendance s'est poursuivie en 2023 puisque le secteur a de nouveau connu une baisse des émissions de 3 Mt par rapport à 2022 d'après les derniers chiffres du CITEPA.

LA RÉNOVATION SERA PERFORMANTE... OU NE SERA PAS !

En 2015, la loi prévoyait la rénovation de 500 000 logements par an, afin que l'ensemble du parc réponde en moyenne aux normes de basse consommation (BBC) à l'horizon 2050. Un objectif ambitieux, mais jamais atteint si on prend en compte une notion de profondeur des rénovations. En effet, si en 2022 près de 670 000 logements ont pu bénéficier d'une aide MaPrimRénov', seuls 66 000 dossiers pouvaient être associés à des rénovations d'ampleur.

Il faut donc rénover plus, plus vite, mais également rénover mieux. Jusqu'à présent, beaucoup de rénovations se sont résumées à des travaux partiels, par petits bouts : changer les portes ou les fenêtres, isoler le toit, ou parfois investir dans une nouvelle solution de chauffage dans un logement mal isolé. Or, comme l'a montré une étude de l'ADEME sur la rénovation performante, cette approche ne permet pas de réduire significativement les consommations. Ce type de rénovations peut également générer des dysfonctionnements, voire des problèmes sanitaires : mauvaise circulation de l'air, moisissures, etc. Les rénovations doivent enfin non seulement économiser de l'énergie l'hiver, mais améliorer le confort pendant les chaleurs d'été.

« En prenant en compte la valeur sociale des émissions évitées et les coûts de santé liés à l'exposition au froid, et en supposant que les barrières à l'investissement sont levées, la part des rénovations socialement rentables s'élève à 55 % du parc de logements, réduisant les émissions de CO₂ de 70 % »

Conseil d'analyse économique
- juin 2024

EN FINIR AVEC LES PETITS GESTES

Il a été montré qu'une approche globale est plus efficiente qu'une approche parcellaire. Chaque opération doit être conçue, non comme une fin en soi, mais comme l'une des composantes d'un projet plus vaste, permettant d'atteindre à terme un niveau performant, le cas échéant avec un nombre (limité) d'étapes. L'essentiel, dans tous les cas, est que les ménages soient accompagnés et qu'il y ait une cohérence d'ensemble et une bonne coordination entre les différentes tranches de travaux.

La priorité de ces rénovations d'ampleur est l'isolation des logements, en particulier lorsqu'ils sont très énergivores (classés F ou G, voire E). Pour ces logements, le remplacement des chaudières, pour être efficace, ne doit en général pas intervenir sans isolation. En revanche, pour les logements avec une isolation correcte (classés D ou mieux), on peut prioriser à ce stade le changement de chaudière lorsque cette dernière fonctionne aux énergies fossiles.

DES AIDES MIEUX CIBLÉES, DES ACTEURS MIEUX FORMÉS

Pour réussir ce chantier, les aides ont été refondues, à la fois pour mieux tenir compte des revenus des ménages, des caractéristiques du logement et pour que leur force incitative favorise les travaux les plus ambitieux possibles. Les travaux ambitieux seront accompagnés par un tiers de confiance « Mon Accompagnateur Rénov' ».

Autres conditions majeures : les modes d'intervention des professionnels doivent aussi évoluer, pour que le travail coordonné, sous la supervision d'un chef de chantier porteur d'un projet global, devienne progressivement la norme. Enfin, l'ensemble des acteurs sont attendus, des industriels fabriquant les pompes à chaleur sur notre territoire aux syndicats de copropriété, en passant par les banques et collectivités territoriales, afin de réussir cet immense défi de la rénovation performante.

Toutes nos publications sur le logement



info.gouv.fr/france-nation-verte

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

OBJECTIF
-8,1
Mt CO₂

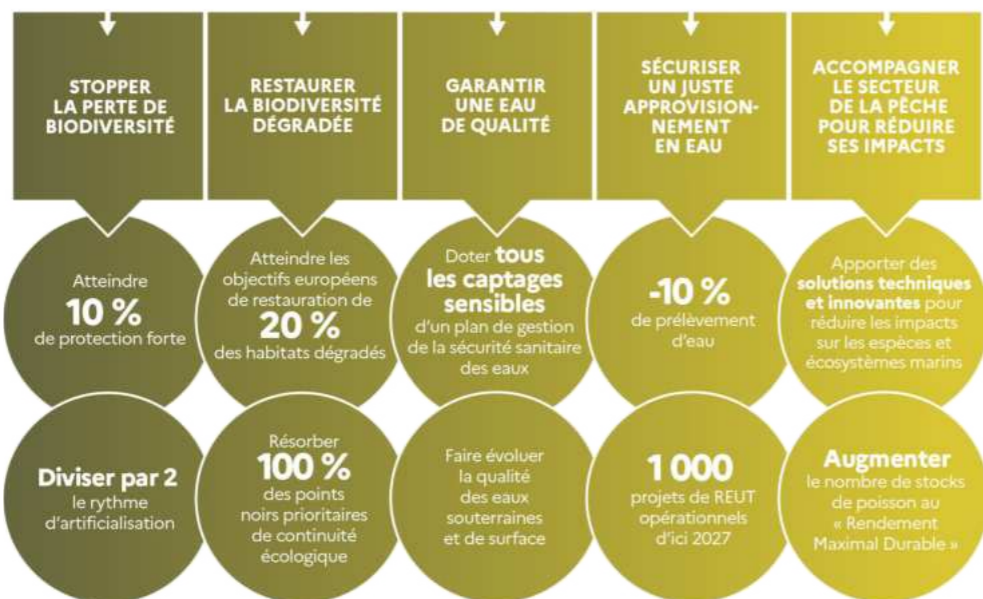
-3,4
Moindre déboisement

-2,6
Forêt / Bois

-1,1
Prairies

-0,8
Cultures intermédiaires

-0,2
Haies



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ ARTIFICIALISATION DES SOLS

La réduction de l'artificialisation des sols permet de préserver la qualité des sols et leur capacité de stockage du carbone et la biodiversité. En ré-interrogeant l'aménagement du territoire la réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers contribue à limiter l'étalement urbain ce qui est favorable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre inhérentes à l'allongement des distances parcourues. La planification écologique intègre ainsi l'objectif de réduction de 50 % du rythme de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2030 puis l'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette en 2050.

→ FORÊT RÉILIENTE

Sécheresses, incendies, parasites : les forêts sont victimes du changement climatique, mettant en péril l'ensemble de l'écosystème. Pour les rendre plus résilientes, elles doivent donc être gérées durablement, avec des essences diversifiées adaptées aux futures conditions climatiques : c'est le sens du programme de renouvellement forestier qui doit replanter de nouveaux arbres, mais aussi accompagner la régénération naturelle, préserver les espèces menacées, les sols et adapter les modes de gestion forestière. La Stratégie nationale biodiversité (SNB) reprend ces objectifs, qui sont en cours de déclinaison sur le terrain.

→ PRATIQUES STOCKANTES

Des changements de pratiques agricoles (semis direct, apport de matière organique, couverts intermédiaires, agroforesterie) permettent de stocker du carbone dans les sols cultivés et d'améliorer leur fertilité. Seulement, elles peuvent être coûteuses et risquées pour les exploitations. Les itinéraires du Label Bas Carbone (LBC) ou ses équivalents apportent à la fois un cadre technique et une rémunération supplémentaire – ils sont en plein essor (environ 80 kha de grandes cultures ont déjà été labellisés) mais beaucoup reste encore à faire pour passer à l'échelle.

→ POLLUTIONS PLASTIQUES

L'impact environnemental et sanitaire des plastique est lourd, durant tout leur cycle de vie. Afin de minimiser ces impacts mais aussi de limiter nos dépendances économiques il convient de réduire la quantité de plastiques vierges en circulation, en priorité à travers des démarches de sobriété, de substitution, de réemploi, puis de recyclage. Si des obligations sont fixées pour tous ces leviers, c'est surtout le recyclage qui s'améliore entre 2018 et 2022, le taux d'incorporation passant de 6,4 à 12,2 % en France.

Légende : aperçu indicatif du niveau d'engagement des mesures pour l'atteinte de l'objectif de décarbonation

 Mesures bien engagées	 Mesures à sécuriser
 Mesures en cours d'instruction	

→ EAU

Le plan eau, lancé en mars 2023, vise à garantir une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource. Des avancées ont été réalisées notamment en matière de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable (93 des 171 « points noirs » ont bénéficié d'un soutien financier des agences de l'eau) mais aussi en matière de sobriété, grâce à l'accompagnement des sites industriels. Des actions visant à renforcer la qualité de l'eau sont en cours de déploiement, notamment la protection des captages sensibles, qui seront tous dotés d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux à horizon 2027.

→ PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

La biodiversité doit être protégée partout. Mais certaines espèces ou zones sont particulièrement menacées et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Nous avons atteint 30 % de nos surfaces terrestres et maritimes protégées, dont bientôt un tiers seront sous protection forte. L'outil « plan national d'action », qui vise à coordonner les différents acteurs concernés par une espèce menacée, va quant à lui continuer à être déployé et concerner plus d'espèces qu'actuellement, notamment en outre-mer.

→ PRODUITS PHYTOSANITAIRES

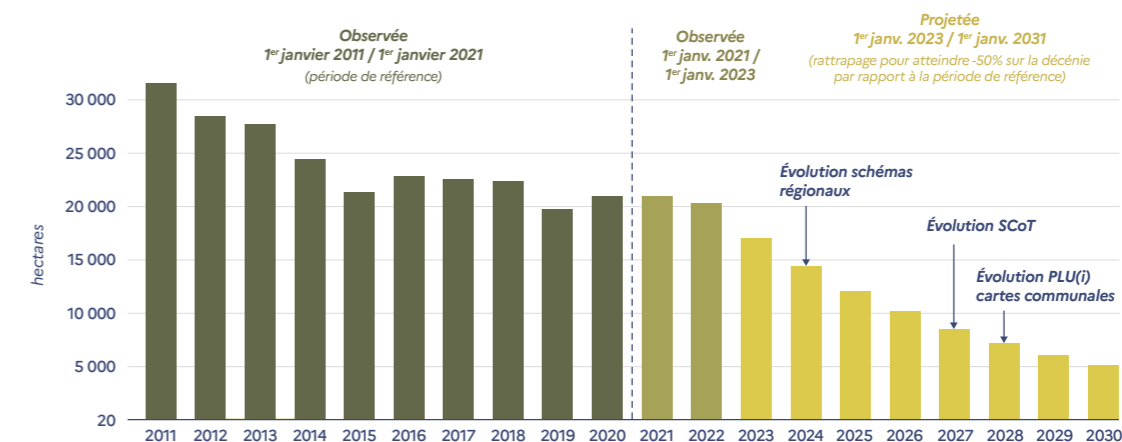
La stratégie Ecophyto 2030, publiée en mai 2024, vise à atteindre une réduction de l'usage et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques de 50 %. Cette stratégie porte notamment sur des actions à l'échelle européenne, un engagement fort sur la recherche et le déploiement d'alternatives en anticipation de potentiel retrait européen de substances actives, le soutien à la prise de risque, la surveillance et la protection des zones à enjeux ou encore le renforcement de la gouvernance pour améliorer le suivi et l'efficacité de la stratégie.

→ POLLUTION LUMINEUSE

La pollution est l'une des cinq causes de perte de biodiversité, et parmi ces sources de pollution, la moins connue et pourtant la plus répandue est la pollution lumineuse. L'éclairage nocturne conduit à des changements de comportement, des déplacements d'espèces et des disparitions d'habitats. Si des connaissances doivent encore être accumulées sur le phénomène, il est déjà possible (et nécessaire) de renforcer notre réglementation et de s'assurer de sa mise en œuvre sur le terrain, comme la Stratégie nationale biodiversité (SNB) le prévoit.

INDICATEUR CLÉ À LA LOUPE

Consommation nationale d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF)



Source : CEREMA / observatoire national de l'artificialisation, fichiers fonciers au 1er janvier 2021 (période de référence) et au 1er janvier 2023 (décennie en cours). Traitement: DGALN

La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers connaît une diminution tendancielle mais stagne à hauteur de 20 000 ha/an. Un tiers du plafond d'artificialisation pour la période 2021-2030 est consommé. Le rythme de réduction de l'artificialisation n'est pas suffisant pour tenir la trajectoire. Les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) révisés fin 2024 territorialiseront les objectifs de sobriété foncière. Tous les territoires sont concernés, principalement les zones peu denses : les opérations peu denses, de moins de 8 logements sont responsables de 51 % de l'artificialisation. Les pratiques d'aménagement évoluent cependant : on constate une amélioration de l'efficacité de la consommation d'espace. Le renouvellement urbain est un axe de travail prioritaire : les gisements de friches sont importants (170 000 ha) et le parc de logements vacants (1 M) pourrait être mieux mobilisés.

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES

ANALYSES & POINTS DE VUE



→ La forêt au carrefour des enjeux de la planification écologique

Écosystème au carrefour de l'ensemble des enjeux environnementaux, la forêt est un élément central pour la réussite de la transition écologique. En effet, nos forêts jouent un rôle essentiel de puits de carbone, de réservoir majeur de biodiversité, ou d'outil d'adaptation des territoires au changement climatique.

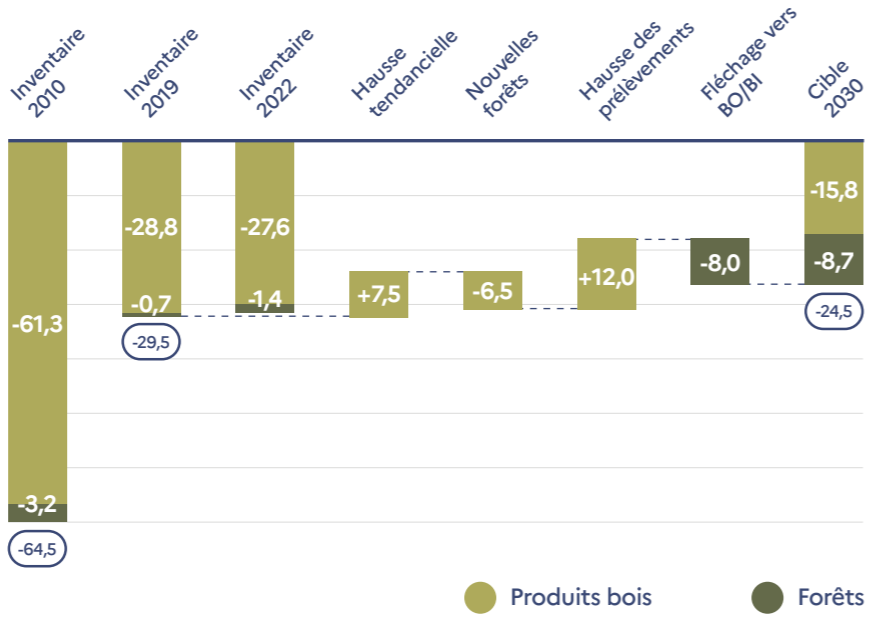
La politique forestière de notre pays est donc un des outils majeurs de notre transition écologique, et doit donc être construite et mise en œuvre comme telle. Au-delà de certains obstacles à ce principe, comme le morcellement des propriétés forestières privées ou le déséquilibre forêt/gibier dans certaines zones, une succession de crises est observable depuis quelques années : incendies, sécheresses à répétition, crises sanitaires... Ces crises sont des alertes pour l'avenir, les futures conditions climatiques devant conduire à leur multiplication. L'une des conséquences de ces crises, déjà observable, est la diminution de la capacité des forêts à stocker du carbone : -50 % entre 2010 et 2020.

Pour inverser cette tendance et préserver nos forêts, la solution passe par une politique volontariste de renouvellement forestier. Des forêts gérées durablement, à la biodiversité préservée, composées d'essences diversifiées adaptées au changement climatique : voilà l'objectif à atteindre, à travers le renouvellement de 10 % de nos forêts, ou la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité.

C'est en disposant d'une filière aval forte, capable de transformer le bois d'œuvre issu de nos forêts que nous renforcerons la résilience économique de l'amont, mais aussi l'attention de tous à la protection des forêts.

Puits de carbone forestier : compenser la baisse du stock de carbone en forêt par une augmentation de la durée de vie du bois récolté

Impact attendu des leviers de décarbonation du secteur entre 2019 et 2030 (MtCO₂e)



LES OUTRE-MER CONCENTRENT 80 % DE LA BIODIVERSITÉ NATIONALE

1 hectare de forêt en Guyane peut abriter plus de 300 espèces d'arbres, soit plus d'espèces qu'il n'y en a dans toute l'Europe continentale.

LE VIVANT QUI NOUS FAIT VIVRE

La biodiversité nous concerne tous ! Tout simplement parce qu'elle conditionne le fonctionnement des écosystèmes, sans lesquels des besoins aussi essentiels que se loger, se déplacer, s'habiller, se nourrir, se soigner, ne pourraient pas être satisfaits.

PRÉSERVER NOS CONDITIONS DE VIE

Au quotidien, nous profitons bien plus des services que nous offre la nature que nous l'imaginons : approvisionnement (nourriture, matériaux, eau douce, ressources médicinales...), régulation des phénomènes naturels (qualité de l'air, séquestration du carbone, prévention des crues, maintien de la fertilité des sols...) ou encore inspiration et bien-être, aussi bénéfique que peut l'être une balade en forêt.

Un monde où les écosystèmes se dégradent devient chaque jour un peu plus instable et nous permet moins de profiter de ces services pourtant indispensables. Nous le subissons déjà aujourd'hui : des catastrophes naturelles plus fréquentes (inondations, sécheresses...), la prolifération de ravageurs dans les cultures, ou encore la disparition rapide des insectes pollinisateurs. Les activités économiques sont aussi touchées très durement : pas d'installations industrielles sans eau en quantités suffisantes, pas de production de bois sans des forêts résilientes, et pas de production alimentaire sans des sols sains et fonctionnels. Nos « petits oiseaux » et nos milliards d'arbres partagent ainsi ce super pouvoir de nous laisser profiter de leurs services... à condition d'en prendre soin !

MOBILISER ET PLANIFIER

Par le caractère transversal des enjeux qui lui sont associés, la préservation de la biodiversité se révèle tout aussi stratégique que la lutte contre le réchauffement climatique pour réussir la transition écologique. Une mobilisation générale des acteurs - collectivités, État, entreprises et citoyens - est indispensable pour préserver et restaurer nos sols, nos forêts et nos zones humides.

Mais ce qui est bon pour le climat, ne l'est pas forcément pour la biodiversité. Si certaines actions en faveur de la biodiversité contribuent également aux efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, telles que la végétalisation des villes, d'autres sont difficilement conciliables. Par exemple, l'augmentation de la production de biomasse pour l'énergie peut avoir des conséquences sur la disparition de certains milieux naturels.

D'où la nécessité de penser ensemble ces différents enjeux, de les intégrer dans un même cadre de réflexion et de vérifier la compatibilité des actions à mener. C'est tout l'objet de la nouvelle Stratégie nationale biodiversité, publiée en novembre 2023, qui partage cette préoccupation au cœur de la mission de planification écologique.

Toutes nos publications sur la biodiversité



info.gouv.fr/france-nation-verte

MIEUX PRODUIRE

OBJECTIF
-114,6
Mt CO₂

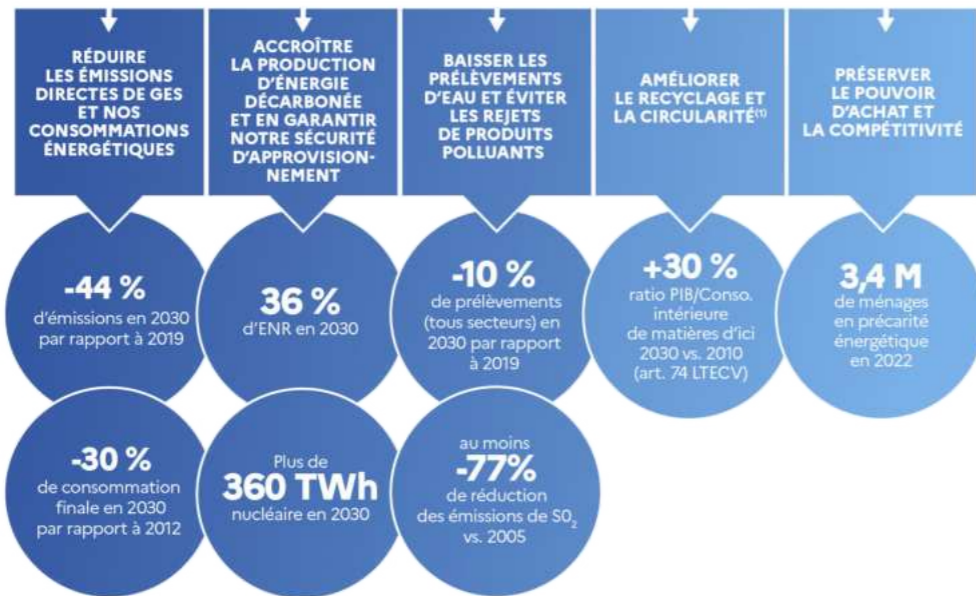
-40,7
Industrie

-22,4
Transports et logistique

-23,1
Énergie

-17,9
Tertiaire

-10,5
Déchets



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ DÉCARBONISATION DE L'INDUSTRIE

L'industrie montre une forte dynamique de réduction des émissions de CO₂ de 80 Mt à 65 Mt (2019-2023), dont une haute proportion d'efforts structurels. Les contrats de transition écologique signés avec 50 grands sites émetteurs et les six feuilles de routes définies avec les filières clés couvrent 85 % des émissions industrielles.

→ TRANSPORTS DE MARCHANDISE

Le transport de marchandises a connu une première baisse de ses émissions en 2023 (hors période Covid), avec 2,5 Mt en moins par rapport à 2022. L'électrification des poids lourds a débuté, avec 450 poids lourds électriques vendus cette année grâce aux soutiens publics mis en place, tandis que celle des véhicules utilitaires légers (VUL) poursuit son accélération avec 7,7 % de VUL électriques dans les ventes en 2023 contre 4,7 % en 2022. En revanche, le report modal vers le fret ferroviaire et fluvial connaît une légère diminution en raison notamment de la conjoncture économique. Dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire d'investissement du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), les soutiens financiers de l'Etat au fret ferroviaire et au transport combiné ont été augmentés pour inverser cette tendance.

→ PRODUCTION D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE

La production d'énergie décarbonée a continué de progresser en France, grâce à la meilleure disponibilité du parc nucléaire, l'accélération du rythme d'installation des ENR électriques et la poursuite du développement du biométhane. Au global, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a dépassé les 22 % en 2023, et les émissions du secteur de l'énergie ont fortement baissé (-8 Mt par rapport à 2022). Il s'agit donc de poursuivre et d'amplifier cette dynamique.

→ TERTIAIRE

Les émissions du secteur tertiaire ont continué leur baisse, avec environ -5 % en 2023. Cela est notamment dû à la poursuite des efforts de sobriété et de rénovation des bâtiments. Afin de continuer en ce sens, les travaux se concentrent sur la mise en œuvre du dispositif éco-énergie tertiaire, sur l'accompagnement technique et financier des collectivités pour leur propre parc, et sur la planification de la rénovation des bâtiments de l'Etat.

Légende : aperçu indicatif du niveau d'engagement des mesures pour l'atteinte de l'objectif de décarbonation

	Mesures bien engagées		Mesures à sécuriser
	Mesures en cours d'instruction		

→ GESTION DES DÉCHETS

Le secteur du déchet a une particularité : il permet à d'autres secteurs d'éviter des émissions (~23 Mt eqCO₂ évitées) via l'incorporation croissante de matières premières recyclées dans l'industrie, la hausse de la méthanisation et de la production de chaleur. La réduction des émissions liées à la gestion des déchets impose de réduire la quantité de déchets, augmenter la quantité de méthane captée et valorisée dans les installations de stockage et de mieux valoriser les déchets.

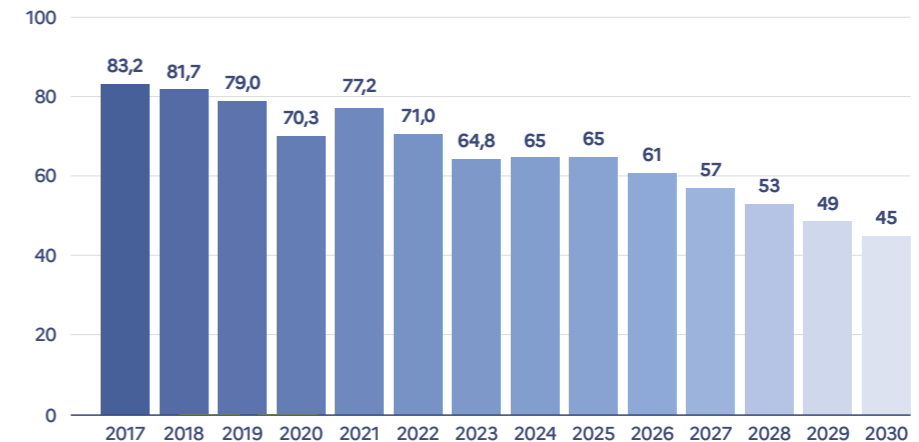
→ RÉINDUSTRIALISATION VERTE

La planification écologique est une opportunité historique pour la réindustrialisation. La France a ainsi lancé le crédit d'impôt C3IV, issu de la loi industrie verte, pour encourager les investissements dans les secteurs stratégiques comme les batteries, l'éolien, les panneaux solaires et les pompes à chaleur. D'ici 2030, il prévoit 23 milliards d'euros d'investissements et la création de 40 000 emplois, tout en réduisant les émissions de CO₂. L'introduction d'un critère environnemental sur les voitures électriques a permis de relocaliser en Europe la production de 85 % des véhicules vendus en France.

INDICATEURS CLÉS À LA LOUPE

Émissions domestiques de GES de l'industrie manufacturière et de construction

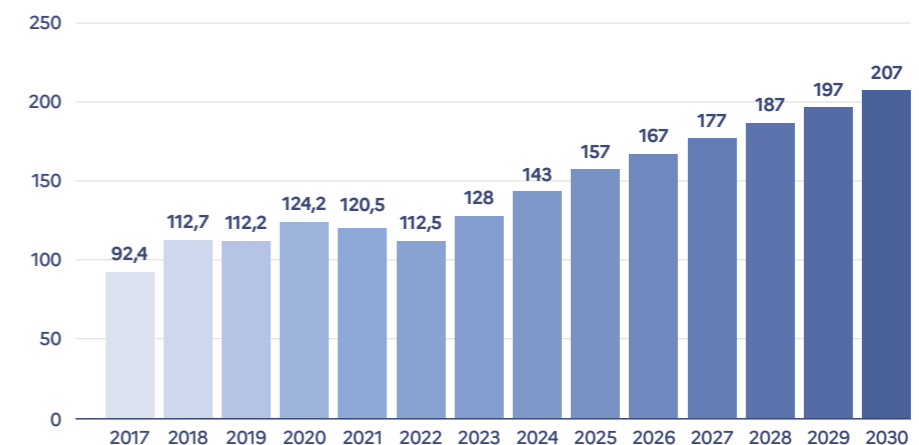
Millions de tonnes en équivalent CO₂ par an - Hexagone et Outre-mer



Source : CITEPA

Production primaire énergie renouvelable électrique

En térawattheures - Hexagone (hors Corse pour les projections)



Source : SDES

Le développement des ENR électriques sera clé pour répondre aux besoins liés à l'électrification des autres secteurs. La production électrique renouvelable doit globalement doubler à l'horizon 2030. L'hydroélectricité est aujourd'hui la principale source, mais le photovoltaïque et l'éolien (terrestre et en mer) progressent rapidement et représenteront environ les trois quarts de la production en 2030.

ANALYSES & POINTS DE VUE

OBJECTIF
-114,6
Mt CO₂

-40,7
Industrie

-22,4
Transports et logistique

-23,1
Énergie

-179
Tertiaire

-10,5
Déchets



Investissement, sobriété et technologie au service de l'industrie

En 2023, les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur industriel ont baissé de 15 Mt eqCO₂ par rapport à 2019, marquant une dynamique positive en ligne avec la trajectoire fixée par la planification écologique.

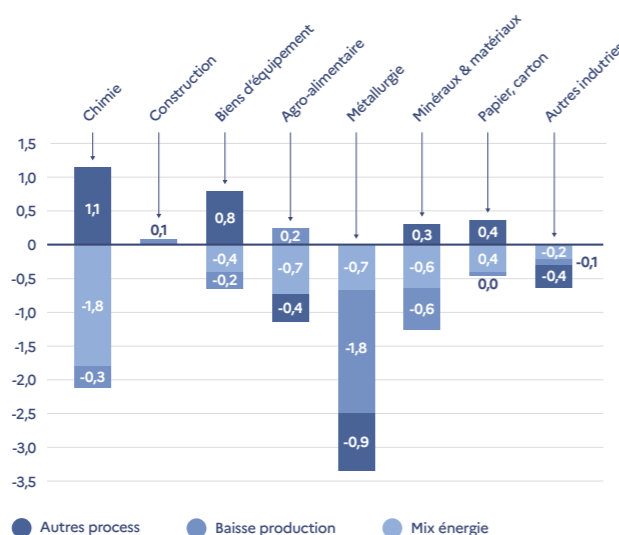
L'électrification, l'efficacité énergétique, et la bonne gestion de la ressource biomasse pour les applications industrielles sont d'ores et déjà des leviers à déployer sans regret, pour lesquels l'Etat soutient l'investissement. Avec France 2030, 270 projets soutenus permettront de réduire les émissions de 6,6 Mt eqCO₂ par an, en cohérence avec les objectifs de la planification écologique. 11 zones industrielles parmi les plus émissives de France seront également soutenues dans leur transformation écologique et énergétique. Depuis le lancement du plan d'investissement France 2030, 1,8 milliards d'euros ont été engagés dans ce domaine.

La planification écologique dans l'industrie se déploie aussi en termes de gestion des ressources et de réduction de l'impact sur l'environnement. Pour atteindre l'objectif national de réduction de 10 % de la consommation d'eau d'ici 2030, les 16 filières du Conseil national de l'Industrie ont élaboré des plans de sobriété hydrique avec plus de 100 actions pour accompagner les entreprises. L'Etat soutient notamment 55 sites à fort potentiel de réduction de consommation hydrique. L'accompagnement des sites industriels pour une gestion plus sobre de l'eau devra être poursuivi, avec une évaluation des besoins de financement et des adaptations réglementaires nécessaires.

L'innovation, notamment dans les technologies de rupture jouera enfin un rôle important, et a vocation à être intégrée à terme à la planification écologique. La France développe notamment une stratégie ambitieuse de captage, stockage et utilisation du CO₂ (CCUS), constituant un cadre de déploiement de cette technologie en France et fournissant à l'ensemble des acteurs la visibilité réglementaire et économique leur permettant d'entreprendre leurs projets. Des actions fortes ont aussi été entreprises pour l'hydrogène décarboné, avec un objectif de production de 6,5 GW d'ici 2030. Des gains technologiques et des soutiens publics seront bientôt déployés dans le cadre des orientations révisées de la stratégie nationale hydrogène.

Le secteur industriel français fait ainsi des progrès significatifs vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la gestion durable des ressources. Les plans et actions à déployer dans la durée montrent une voie claire vers la décarbonation, avec un soutien continu aux technologies émergentes et aux adaptations réglementaires nécessaires.

Variation d'émissions par cause estimée pour principaux secteurs industriels (MtCO₂/an) 2019-2022



Les émissions industrielles ont baissé de 80 à 65 Mt entre 2019 et 2023. Si la baisse de la production a contribué pour environ un tiers à cette diminution, la décarbonation des processus industriels s'accélère fortement. Le plan de décarbonation vise une réduction de 44 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, avec la neutralité carbone en 2050.

SANS RÉFLEXION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA MOBILISATION ET DES USAGES DE LA BIOMASSE, DES TENSIONS SUR LA BIOMASSE POURRAIENT INTERVENIR DÈS 2030.

Toutes nos publications sur l'industrie et l'énergie



info.gouv.fr/france-nation-verte

LA CHALEUR RENOUVELABLE

L'électrification des usages est souvent brandie comme une réponse toute trouvée pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Indispensable, elle ne saurait pourtant suffire. Des capacités nucléaires renforcées et une accélération de la production d'EnR ne permettraient pas, à elles seules, de couvrir l'ensemble des besoins de substitution de ces énergies fossiles. Il faut par conséquent planifier également le développement de la chaleur renouvelable, notamment via les bioénergies, la géothermie et le solaire thermique.

LA BIOMASSE, RESSOURCE CONVOITÉE ET LIMITÉE

La biomasse jouera un rôle essentiel pour la production de bioénergies (biogaz, biocarburants et combustibles solides), qui resteront nécessaires pour des usages industriels, ou le fonctionnement de certains types de véhicules. Les attentes sont immenses : les secteurs du transport, de la construction, et de nombreux acteurs de l'énergie et de la chimie, en ont fait un des piliers de leur développement futur. Avec, déjà identifiés, deux risques majeurs : celui d'empiéter sur des usages essentiels comme l'alimentation ou les fonctions de puits de carbone remplies par la forêt et les sols agricoles, et celui de nuire à la biodiversité et à la résilience des écosystèmes. Sans réflexion sur le développement équilibré de la mobilisation et des usages de la biomasse, des tensions sur la biomasse pourraient intervenir dès 2030.

DES ARBITRAGES À PRÉVOIR

C'est notamment du côté des usages qu'il faut fixer des priorités, en privilégiant d'abord les principes de sobriété et d'efficacité, et les solutions alternatives lorsqu'elles existent. L'électrification est par exemple jugée préférable pour les déplacements en voiture des particuliers, les véhicules électriques constituant à ce jour la solution techniquement et financièrement la plus aboutie. Pour d'autres usages en revanche, des arbitrages seront nécessaires : c'est le cas par exemple du chauffage des bâtiments, pour lequel le biogaz n'est pas la seule réponse possible à la décarbonation des chaudières gaz existantes. Les tensions sur la biomasse imposent également que soient mieux exploitées les autres sources de chaleur renouvelable : le solaire thermique et la géothermie notamment, en comptant également sur les réseaux de chaleur dont le développement doit s'accélérer.

UN DÉFI TECHNIQUE ET FINANCIER

D'ici à 2030, 300 000 logements par an en moyenne devront être raccordés à ces réseaux, et leur livraison de chaleur multipliée par trois. Le défi est à la fois technique et financier : un tel saut quantitatif implique de développer massivement les filières, équipements et infrastructures concernées. Les mêmes enjeux se posent pour les autres filières des bioénergies et de la chaleur renouvelable. L'Etat, à travers le Fonds Chaleur par exemple, accompagnera les acteurs dans ce type de projet. Il en va de la réussite de la Stratégie nationale bas-carbone, impossible sans la contribution des bioénergies et de la chaleur renouvelable.

MIEUX SE NOURRIR

OBJECTIF
-12,1
Mt CO₂

-7,9
Élevage

-3,8
Azote

-0,5
Engins agricoles

Production agricole

Alimentation



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ BAISSÉ CONSOMMATION ENGRAIS AZOTE

La planification cible une baisse de 30 % de consommation d'engrais azotés d'ici 2030, permettant une économie de 6 Mt eqCO₂. Poste le plus important pour la baisse des émissions agricoles, la trajectoire est globalement respectée en raison cependant d'une flambée conjoncturelle du prix de l'azote. Entre 2019 et 2023, le volume d'azote livré dans les exploitations françaises a baissé de 17 % et les émissions liées aux engrais et amendements minéraux ont baissé de 14 %.

→ ENGINES AGRICOLES

La consommation de gazole non routier (GNR) par l'agriculture a engendré 8 Mt eqCO₂ en 2022, soit 2 % des émissions nationales. Des travaux réunissant agroéquipements, utilisateurs, énergéticiens et l'Etat visent à élaborer une feuille de route de décarbonation et de souveraineté industrielle des équipements agricoles à horizon 2030, avec pour premier objectif -15 % d'émissions par rapport à 2022, et pour 2050, -95 %, soit sortie du GNR.

→ ÉVOLUTION DES RÉGIMES ALIMENTAIRES

En cohérence avec les recommandations du Programme national nutrition santé, la planification vise une meilleure végétalisation de l'assiette - plus de produits d'origine végétale et moins animale -, des produits plus locaux et de saison ainsi que du Bio. La consommation de viande doit privilégier une viande de meilleure qualité (ex : un bovin élevé à l'herbe pour le bœuf), produite en France. Les travaux interministériels pour préparer la Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC) sont en cours de finalisation, cette stratégie vise à donner les grandes orientations en matière d'alimentation et de nutrition.

→ ÉLEVAGE

La planification écologique défend un modèle d'élevage durable, local, pâturant, bénéfique pour nos prairies et nos paysages ainsi qu'à l'autonomie fourragère de nos exploitations et à notre souveraineté alimentaire. Les tendances observées ne sont cependant pas encore les bonnes : outre une décapitalisation de nos cheptels trop rapide qu'il faut absolument enrayer, nous observons à l'amont une concentration accrue et une baisse pénalisante du modèle herbager, et à l'aval des tendances de consommation qui favorisent les importations. Un travail important reste à accomplir pour informer le consommateur, rendre les transitions supportables, mieux partager le coût, le risque et la valeur.

Légende : aperçu indicatif du niveau d'engagement des mesures pour l'atteinte de l'objectif de décarbonation

■ Mesures bien engagées ■ Mesures à sécuriser
□ Mesures en cours d'instruction

→ GESTION DES PÊCHES ET AQUACULTURE RESPONSABLE

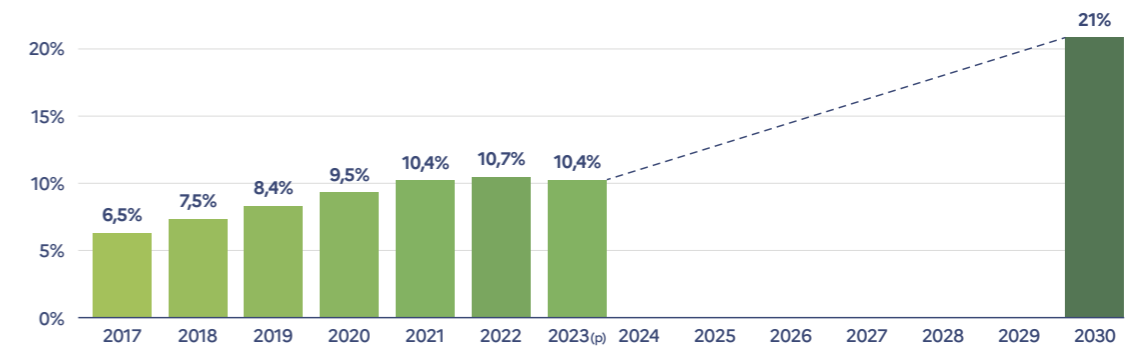
Pêcher en permettant à toutes les espèces de se reproduire et à l'écosystème de fonctionner durablement : c'est l'objectif européen d'atteinte du rendement maximal durable. En France, aujourd'hui, 63 % des espèces aquacoles sont à ce niveau. La Stratégie nationale biodiversité et la Stratégie nationale pour la mer et le littoral prévoient notamment des mesures ambitieuses pour augmenter ce chiffre tout en accompagnant le secteur pour qu'il réduise son impact sur l'environnement.

→ UNE PRODUCTION AGRICOLE PLUS DURABLE

Le recul inédit depuis 2020 de la demande en produits issus de l'agriculture biologique diverge avec les objectifs de production et de consommation de la planification écologique. En 2024, le bio représente 10,4 % de la surface agricole française pour une cible de 21 % pour 2030. L'approvisionnement en bio en restauration collective demeure une priorité, il est estimé aujourd'hui à 13 % pour 2022 sur les cantines ayant télédéclaré leur approvisionnement (~ 25% des cantines) contre un objectif de 20 % pour toutes les cantines scolaires, d'hôpitaux, mais aussi d'entreprises (loi EGALIM).

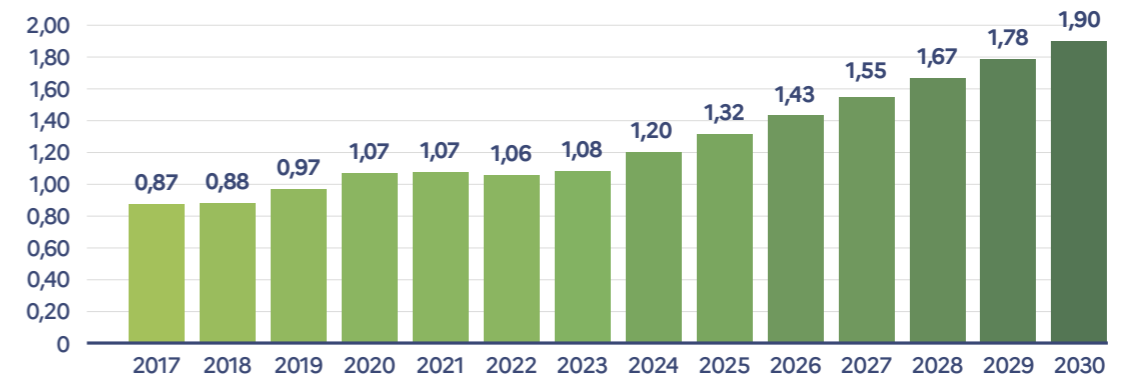
INDICATEURS CLÉS À LA LOUPE

Part de la surface agricole utilisée (SAU) en agriculture biologique Hexagone et Outre-mer



Source : Agence bio

Surface de cultures en légumineuses Millions d'hectare - Hexagone et Outre-mer



Source : Agreste (SAA microdonnées)

Les légumineuses sont des cultures stratégiques pour la fertilisation, la souveraineté en tourteaux de soja et les qualités nutritionnelles de l'assiette. Néanmoins, les surfaces en légumineuses sont à la baisse notamment par une faible valorisation face à d'autres cultures et le besoin de transition de l'ensemble de la filière (stockage, logistique, manutention). Un plan engrais intégrant les légumineuses est en cours de préparation.

ANALYSES & POINTS DE VUE

OBJECTIF
-12,1
Mt CO₂

-7,9
Élevage

-3,8
Azote

-0,5
Engins agricoles

Production agricole

Alimentation



→ Pas de souveraineté alimentaire sans planification écologique

En avril 2024, le Gouvernement a remis au Parlement un rapport sur la souveraineté agricole et alimentaire, coordonné par le SGPE qui y a associé de nombreuses parties prenantes. L'analyse de plus de 100 indicateurs montre que la France reste souveraine en matière alimentaire et agricole, mais avec des fragilités préoccupantes.

La Ferme France reste la plus grande d'Europe en surface, avec les rendements parmi les plus hauts, mais subit l'impact des variations climatiques.

Avec 20 % de notre production en volume à l'export, la balance commerciale agro-alimentaire reste globalement positive, excepté vis-à-vis de l'Union Européenne. Notre production souffre d'une très forte dépendance sur certaines filières, dont la consommation augmente, comme les engrais, l'alimentation animale, les produits transformés, la volaille, le colza, le blé dur, les produits de la mer ou encore le riz. L'évolution des habitudes alimentaires des Français joue aussi un rôle décisif dans l'évolution de notre souveraineté.

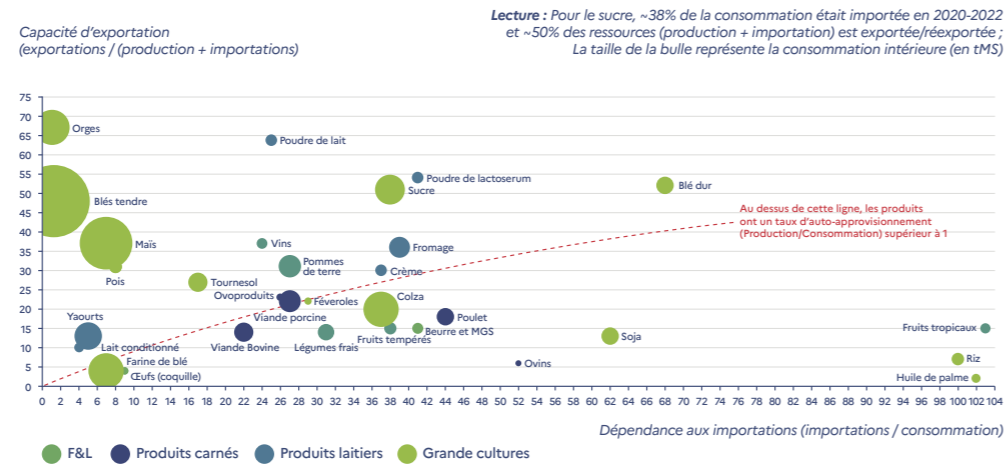
Au-delà de l'alimentation, les ressources en biomasse sont clefs dans la souveraineté industrielle et énergétique du pays, alors même que sa production est soumise à des contraintes physiques croissantes (sols, rendements).

La souveraineté agricole française pourra se maintenir si la résilience économique de nos exploitations agricoles et de nos filières est maintenue. Un gage de compétitivité à l'export, mais aussi d'attractivité pour les jeunes générations, et de moyens pour permettre l'innovation et les transitions agro-écologiques.

Le changement climatique met les facteurs de production sous pression : les leviers de la planification écologique améliorent la résilience de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture au changement climatique et contribuent au maintien de la souveraineté agricole et alimentaire française.

Vision hélicoptère de l'exposition au commerce extérieur des principales filières agro-alimentaires

Capacité d'exportation (exportations / (production + importations))



Source : Etude France AgriMer, « souveraineté - éclairage par les indicateurs de bilan » Février 2023

SAIN POUR LE CORPS ET LA PLANÈTE

Nous avons de multiples raisons de nous préoccuper de ce qu'il y a dans nos assiettes, et ce n'est pas qu'une affaire de goût ! Les maladies chroniques liées à la nutrition restent un enjeu majeur en France : le taux de personnes en surpoids se situe à un niveau historiquement élevé : 47 % des adultes étaient en surpoids en 2020, dont 17 % obèses. Et du point de vue climatique, notre alimentation est le second poste d'émissions de gaz à effets de serre (24 %). Bonne nouvelle : les actions à mener vont dans le même sens car ce qui est bon pour la santé est bon pour l'environnement. Les Français qui ont le meilleur régime alimentaire d'un point de vue nutritionnel émettent 18 % de gaz à effet de serre en moins. Une réponse globale est donc souhaitable et possible pour orchestrer une planification écologique de notre alimentation tout en prenant soin de notre santé.

Par ailleurs, l'évolution des habitudes alimentaires doit s'accompagner d'une montée en qualité, en priorisant les produits bios, locaux et de saison et d'une diversification des aliments que nous consommons. À titre d'exemple, le thon, le saumon et le cabillaud représentent à eux seuls la quasi-totalité de la consommation de poisson en France. Pourtant ces trois espèces sont très majoritairement importées (et le resteront) et surpêchées voire effondrées pour le cabillaud. Cette surspécialisation est destructrice pour les écosystèmes mais aussi très risquée pour le maintien de la sécurité alimentaire mondiale.

24 %
DE L'EMPREINTE
CARBONE DES
FRANÇAIS EST
ISSUE DE LEUR
ALIMENTATION.

Source : ADEME

Toutes nos publications sur l'agriculture et l'alimentation



info.gouv.fr/france-nation-verte

UNE TRANSFORMATION EN LIEN AVEC LA PRODUCTION

Pour construire cet équilibre, les trajectoires de production agricole française et de consommation alimentaire doivent converger pour assurer dans le même temps la souveraineté alimentaire, la résilience économique pour les éleveurs français, la santé des Français et le bilan environnemental. La convergence est à notre portée car ce qui est une amélioration dans les assiettes l'est aussi dans les champs : cultiver des légumineuses enrichit le sol en azote, diversifier les cultures participe à développer la biodiversité et à préserver la ressource en eau.

C'est un chantier difficile. À la fois parce qu'on ne peut prétendre édicter des normes qui entrent dans nos choix privés d'alimentation, mais aussi parce que nous souhaitons assurer la pérennité d'une agriculture française, de qualité et rentable. Consommateur comme agriculteur, chacun est invité à faire évoluer ses pratiques et comportements, sans s'opposer, sans imposer, mais en accompagnant ce changement.

Les aléas climatiques à répétition nous imposent de toute évidence un effort d'adaptation partagé, qui ne peut qu'inciter à avancer ensemble. Chaque citoyenne et citoyen par son alimentation soutient l'agriculture de nos territoires.

MIEUX CONSOMMER

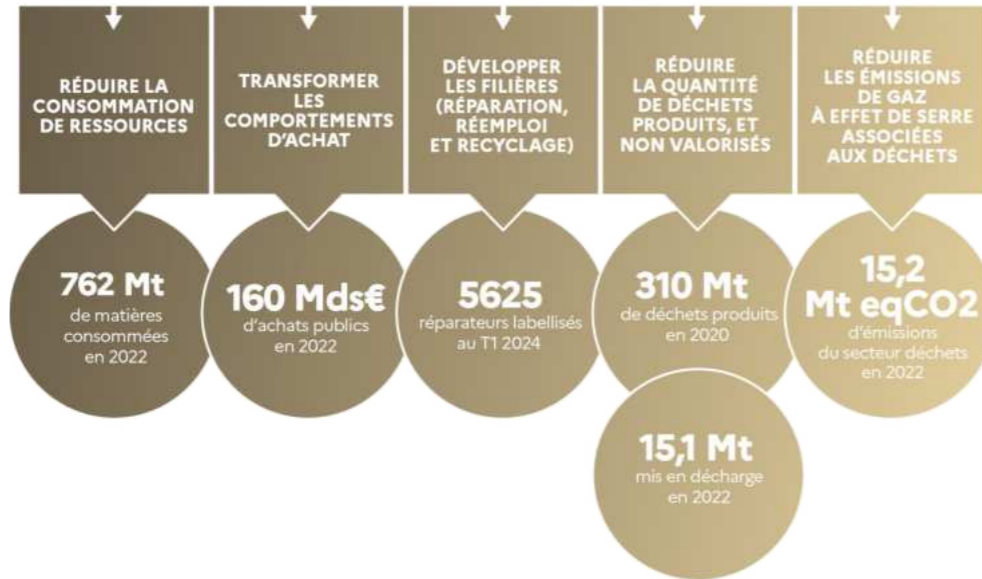
Vers une économie circulaire

Repenser nos modèles de production et de consommation

Encourager une consommation sobre et responsable

Mieux informer le consommateur

Intensifier les achats responsables des opérateurs économiques et des administrations



OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

L'affichage environnemental repose sur la construction d'une méthodologie d'estimation de l'impact environnemental en cycle de vie d'un produit, fiable et concertée, qui permettra au consommateur d'orienter ses choix de manière éclairée et en responsabilité. Prioritairement sur les secteurs du textile - la méthode envisagée a déjà été partagée aux parties prenantes - et de l'alimentation, ce dispositif s'élargira progressivement à d'autres catégories de produits (cosmétiques, ameublement...). La mesure d'impact est construite autour du coût environnemental d'un produit en valeur absolue.

→ ACHATS RESPONSABLES

Mieux consommer c'est aussi mieux acheter en renforçant la sobriété et la prise en compte des externalités environnementales dans les achats publics comme privés. Aujourd'hui, 18 % des marchés des collectivités intègrent une disposition environnementale et 53 % pour les marchés de l'État. Notre objectif est de pouvoir mesurer à terme l'impact environnemental de ces achats. L'État va également se doter prochainement d'un nouveau schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPA-SER) en cohérence avec la planification écologique.

→ MODÈLES D'AFFAIRES CIRCULAIRE

Les ressources n'étant pas inépuisables, il est impératif de repenser nos modèles de production et de consommation. C'est une nécessité pratique et stratégique de transformer d'abord l'offre économique - 80 % des impacts environnementaux des produits sont déterminés lors de la conception - d'accompagner ensuite les mutations notamment vers l'économie de la fonctionnalité, l'écologie industrielle territoriale, l'allongement de la durée de vie des produits et enfin de renforcer les capacités de recyclage.

→ COMMUNICATION RESPONSABLE

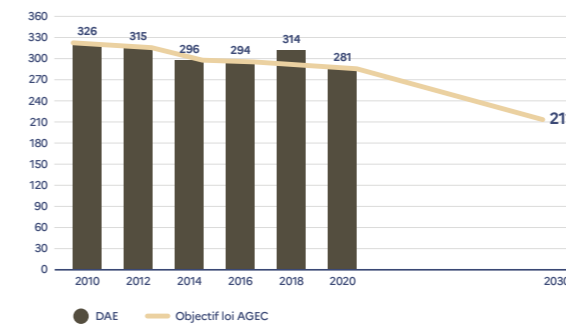
L'objectif est de lutter toujours plus efficacement contre l'écoblanchiment, d'encourager des démarches d'engagements volontaires plus ambitieuses notamment via les Contrats Climats, et d'organiser des Assises de la communication et des pratiques commerciales.

→ RÉPARATION, RÉEMPLOI, RECYCLAGE

L'économie circulaire permet de soutenir les activités économiques dans les territoires et les emplois locaux. 430 000 ETP sont déjà concernés par les activités d'allongement de la durée des biens (réparation, réemploi) et de collecte/gestion des déchets (dont recyclage). La valeur économique du bien créée lors de sa phase de production est prolongée par les activités de réparation/réemploi et même récupérée lors des phases de reconditionnement et de recyclage. Il est donc essentiel d'allonger la durée de vie des biens en permettant notamment à la réparation et au réemploi de devenir un réflexe : en augmentant la réparabilité des produits, le nombre de réparateurs (5 625 début 2024) et des reconditionneurs mais aussi en augmentant le gisement des produits usagés. Le renforcement du dispositif et des mesures de simplification a été engagé mais la réparation et le réemploi doivent encore passer à l'échelle.

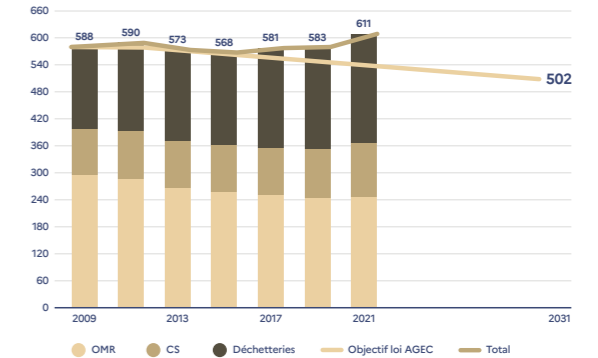
INDICATEURS CLÉS À LA LOUPE

Production des déchets des activités économiques (DAE en Mt)

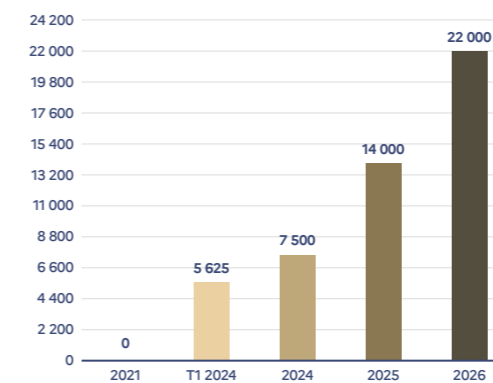


Source : ADEME

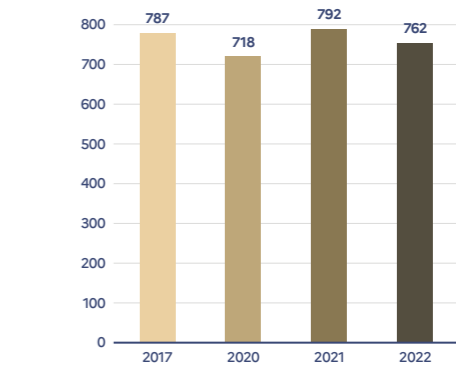
Production des déchets ménagers et assimilés (DMA en kg/hab)



Nombre de réparateurs labellisés



Consommation de matières en France Nationale et importée (Mt)



Source : Eurostat

Vers une économie circulaire

Repenser nos modèles de production et de consommation

Encourager une consommation sobre et responsable

Mieux informer le consommateur

Intensifier les achats responsables des opérateurs économiques et des administrations



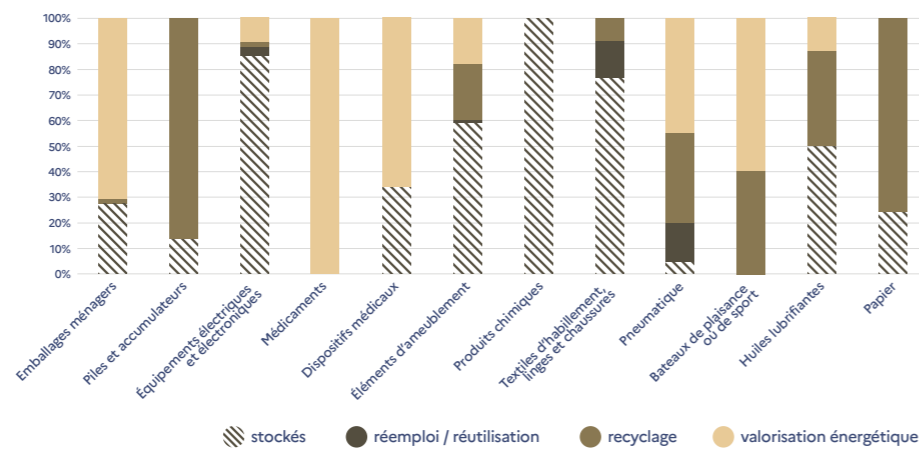
→ Le rôle décisif des filières REP

Le dispositif de la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un rouage important de la prévention, de la gestion des déchets et du principe pollueur-payeur.

À la suite de l'évolution du droit européen et de la loi AGEC, les filières REP ont récemment connu un essor avec un élargissement de leur périmètre de compétence, la création de nouvelles filières, et le renforcement de leurs missions, notamment dans le domaine de la réparation et du réemploi. La France, avec plus d'une vingtaine de filières d'ici 2025, est le pays qui compte le plus de filières REP.

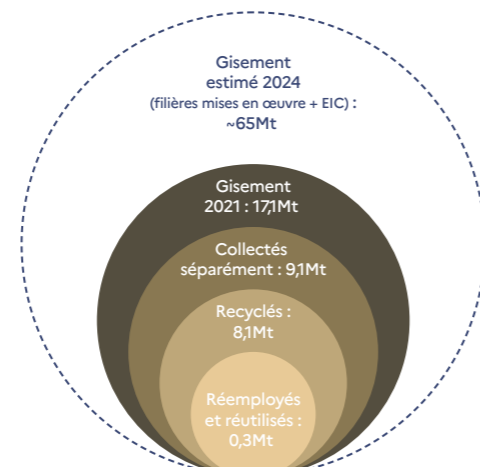
Si les résultats montrent une hausse de la collecte des déchets et du recyclage dans ce périmètre, l'ensemble des objectifs fixés ne sont pas atteints et le réemploi et la réutilisation sont encore faiblement envisagés (2,3 % du gisement). Les filières REP doivent être ainsi davantage au service de la prévention et de l'optimisation de la valorisation des déchets. Dans ce cadre, une mission d'inspection est en cours. Elle poursuit l'objectif de moderniser le cadre de pilotage, de régulation de ces filières. Ceci pourra se concrétiser éventuellement par une instance indépendante de régulation. Le dispositif doit à terme inciter les différents acteurs à être le plus performant possible.

Taux de performance des filières REP (en %)



Source : MEMO REP 2022

Gisement de déchets au sein des filières REP



Source : ADEME

EN FINIR AVEC LA SOCIÉTÉ DU TOUT JETABLE



310 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS SONT PRODUITS PAR AN EN FRANCE, SOIT

5,1 tonnes par habitant

Source : ADEME, 2023

Depuis la Révolution industrielle, notre économie s'est développée selon un modèle linéaire : extraire des matières premières, pour fabriquer des produits vite consommés, vite jetés et transformés en déchets. La principale faiblesse de ce modèle est d'ignorer les limites physiques des ressources utilisées par nos systèmes de production ainsi que la provenance souvent lointaine des produits et matières premières. Que l'on songe au cuivre, dont la disponibilité et l'accessibilité sont des conditions de la transition énergétique, au silicium, indispensable au développement de l'économie numérique, ou tout simplement à l'eau, le constat est sans appel : tôt ou tard, ces ressources viendront à manquer si rien n'est fait pour limiter les quantités de matières utilisées. La seconde raison qui doit nous inciter au changement, c'est la quantité de déchets produits par notre modèle de production, et de façon plus générale, l'impact que tous les produits et services ont sur notre environnement et ceci à chaque étape de leur cycle de vie. Réduire nos déchets, réemployer, recycler, c'est autant de pratiques qui permettent de limiter nos émissions de gaz à effet de serre et d'éviter que la pollution terrestre et maritime ne conduise à des catastrophes pour les écosystèmes.

Cette transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire est indispensable, tant sur un plan économique que sur un plan environnemental. Elle contribue à favoriser le rapprochement entre nos lieux de production et nos lieux de consommation, en France et en Europe. Et si nous nous en donnons les moyens, elle peut être mise en œuvre sans qu'il soit nécessaire de renoncer au confort de vie auquel nous sommes habitués la société de consommation.

UNE CONTRIBUTION POSITIVE À L'ÉCONOMIE

Les bénéfices induits par l'économie circulaire dépassent la création de valeur ajoutée pour les seuls fabricants. La valeur créée se développe et se partage ainsi entre de nombreux acteurs, notamment les réparateurs, les reconditionneurs, les acteurs du réemploi ou encore les recycleurs. C'est une contribution positive au produit intérieur brut qui réduit les externalités environnementales, permet de sécuriser les approvisionnements de matières et renforce ainsi nos capacités de décarbonation sur d'autres leviers de la transition. Réussir à sécuriser et recycler une matière première comme le lithium contribue par exemple à décarboner notre mobilité.

Toutes nos publications sur l'économie circulaire



info.gouv.fr/france-nation-verte

UN GISEMENT DE NOUVEAUX EMPLOIS

L'enjeu est de sortir de la société du tout jetable et du gaspillage. Cela suppose que les acteurs partageant la même vision se mettent d'accord sur la méthode et les moyens d'y parvenir. L'approvisionnement durable des ressources, l'organisation des flux pour permettre la réutilisation et le recyclage, l'offre de formation dans les métiers de la réparation et du reconditionnement, sont autant de sujets qui doivent être examinés filière par filière. Le rôle de la planification écologique est précisément de permettre cette coordination et que les efforts convergent. À terme, cette transition vers l'économie circulaire pourrait créer des milliers de nouveaux emplois.

PARTIE
03

ALLER PLUS LOIN

La suite des travaux de la planification écologique

Pour l'adaptation et la santé

ADAPTATION : SE PRÉPARER À UNE FRANCE À +4°C

Les effets du changement climatique sont déjà visibles et vont s'accroître, entraînant, en l'absence d'actions d'adaptation, un coût croissant des dommages et des secteurs économiques moins résilients. Face à ces risques, une politique d'adaptation crédible doit être menée : s'il est nécessaire de renforcer en amont la prévention afin de limiter les dommages et leurs coûts, il faut aussi, en aval, adapter la gestion de crise et la mutualisation de la prise en charge des dommages, dans une logique de solidarité nationale. **La politique d'adaptation doit ainsi définir le partage de la charge de l'adaptation entre État, collectivités, assurances, entreprises et ménages, en prenant en compte les capacités et les responsabilités de chacun.**

L'adaptation au changement climatique doit être intégrée dans l'ensemble de nos politiques publiques. Afin d'aligner les efforts, une trajectoire de réchauffement de référence a été arrêtée : +3°C au niveau mondial en 2100 (et +4°C en France hexagonale), correspondant aux engagements actuels des États au niveau mondial. Le futur Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) présentera les différentes mesures permettant de répondre aux crises déjà présentes, de développer des actions de prévention et de renforcer en continu nos connaissances sur les impacts et les solutions. Il donnera un cadre afin que chaque acteur (collectivités, entreprises, citoyens) intègre ces enjeux et dispose des outils pour agir à son niveau.

SANTÉ : UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE QUI PROTÈGE LES FRANÇAIS

La mise en œuvre de la planification écologique s'accompagne, entre autres, d'importants effets positifs pour la santé des Français. Ces « co-bénéfices » concernent l'ensemble de la population, quoique de façon différenciée selon les publics : les populations les plus fragiles en termes de santé ou en termes socioéconomiques seront les plus susceptibles d'en bénéficier.

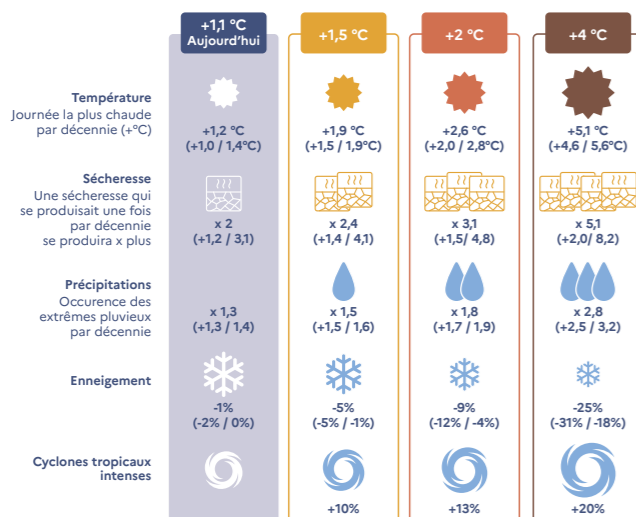
Les effets sur la santé concernent tous les domaines et peuvent être directs ou indirects, très localisés ou généralisés. Ils découlent notamment de l'amélioration (i) de la qualité de l'air, (ii) de la qualité de l'eau et de l'alimentation, (iii) de la condition physiologique en général (confort thermique, activité physique, pollution sonore, etc.).

La transition écologique participera à diminuer l'occurrence de nombreuses affections. Ces impacts sanitaires s'accompagnent également d'importants bénéfices socioéconomiques, que ce soit par la réduction des dépenses de l'assurance-maladie, l'augmentation des journées travaillées, de l'espérance de vie en bonne santé, etc. En outre, la France est soumise parfois à des pénalités en cas de non respect des réglementations européennes environnementales, que la transition écologique devrait permettre de réduire voire éviter.

Enfin, le système de soins français est lui-même une source d'émissions de GES, d'impact sur la biodiversité et les ressources naturelles ou encore de dégradation et de pollutions des milieux naturels. Une Feuille de route de la planification écologique du système de santé a été lancée en mai 2023, et une convention de la planification écologique signée en décembre entre les parties prenantes, portant sur la gestion de l'immobilier, l'énergie, les déchets, la mobilité, le numérique, les achats et les soins.

JUSQU'À 10 500 DÉCÈS ÉVITÉS par an si nous améliorons la qualité de l'air

Chaque degré compte : à quoi s'attendre ?



Sources : Météo-France

Pour l'appropriation de la planification écologique

LE BON PLAN : L'ATELIER QUI VOUS FAIT ENTRER DANS LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Pour faciliter l'appropriation de la planification écologique par tous les acteurs qui auront un rôle à jouer dans sa mise en œuvre, le SGPE a conçu un atelier participatif qui permet, en deux heures, de prendre connaissance de l'ensemble des leviers, et d'en visualiser l'impact sur notre trajectoire de décarbonation, sur notre consommation de ressources et sur la biodiversité.

C'est aussi la méthode de la planification, c'est-à-dire l'approche systémique de la transition et la logique d'intégration des contraintes, qu'elles soient physiques, temporelles ou sociales, que cet atelier permet d'appréhender.

Grâce à cet outil de médiation fondé sur le travail rigoureux et transparent de la planification écologique, synthétisé sans pour autant perdre de vue la complexité inhérente à la démarche, **plus de 500 acteurs ont déjà gagné en visibilité sur le chemin à parcourir et en confiance dans notre capacité collective à réaliser la transition écologique.** Pour mobiliser largement et servir de support à un débat éclairé, la participation et l'animation de cet atelier est libre et ouverte à tous.

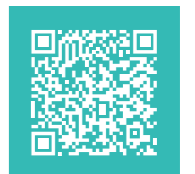
LES PRÉMISSSES D'UNE COMMUNAUTÉ D'ACTEURS

La pédagogie et les moments d'échanges autour des travaux de la planification écologique se poursuivent depuis la publication du plan en septembre 2023. Ateliers, sessions de questions/réponses sur LinkedIn, envoi d'une infolettre mensuelle, mise à jour d'un tableau de bord numérique, création d'infographies illustrées, publication de nos documents de travail... ces multiples rendez-vous nous ont permis de fédérer plusieurs dizaines de milliers de Françaises et Français concernés et intéressés par notre manière de rendre la transition écologique possible, juste et efficace.

Ces actions laissent entrevoir la nécessaire constitution d'une communauté d'acteurs engagés - disposant chacun selon leur responsabilité d'un pouvoir d'agir sur un ou plusieurs leviers de la planification- autour desquels la mobilisation doit s'intensifier ces prochains mois.

Retrouvez notre atelier et nos outils d'appropriation sur notre site :

info.gouv.fr/france-nation-verte



LE BON PLAN

ENTREZ DANS LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE !

L'atelier pour tout comprendre et se préparer à agir

À l'international

Pour être toujours plus efficace, la méthode de planification écologique se nourrit d'échanges et de partages d'expériences issues d'autres pays, tous confrontés aux défis de la transition écologique.

Si la méthode française inspire et devient même un outil de diplomatie et d'influence, d'autres grandes économies du monde entreprennent des démarches de planification, révélatrices d'enjeux souvent spécifiques d'un pays à l'autre. Depuis plus d'un an et au fil de nombreuses rencontres, le Secrétariat général à la planification écologique entreprend un parangonnage, notamment au sein de l'Union Européenne et des pays du G20, avec pour objectif d'améliorer notre méthode et d'identifier des chemins communs de progression.



UN PARTENARIAT AVEC LE BRÉSIL

Suite à la visite du chef de l'Etat au Brésil en mars 2024, un partenariat a été lancé pour analyser nos méthodes respectives de planification écologique. Le vice-ministre adjoint des finances, Rafael Dubeux, s'est ainsi rendu à Paris les 17 et 18 juin dernier pour présenter l'état de la planification climatique brésilienne et se faire présenter le plan et la méthode française.



REGARDS SUR LES DÉMARCHES

Plusieurs pays européens et du G20 mettent en œuvre leur transition écologique en s'appuyant sur une démarche de planification. Certains disposaient déjà d'une tradition de planification importante, ancrée dans leur modèle de gouvernance et de développement économique (Chine, Japon, Indonésie, Singapour, Rwanda...). D'autres utilisent une stratégie sectorielle, adossée à un calendrier de mise en œuvre (Pays-Bas, USA, Suède, Finlande...).

Ces démarches de « planification » appuient un projet politique, clarifient les objectifs ainsi que les étapes à franchir, en incluant notamment les nécessaires échanges techniques, les relations avec les parties prenantes et les acteurs économiques, et en particulier l'industrie. Enfin, nous retrouvons des démarches d'évaluation des mesures mises en œuvre, de leur capacité à atteindre les objectifs, permettant alors de rectifier les politiques déployées, de l'échelle nationale à l'échelle territoriale.

À l'international

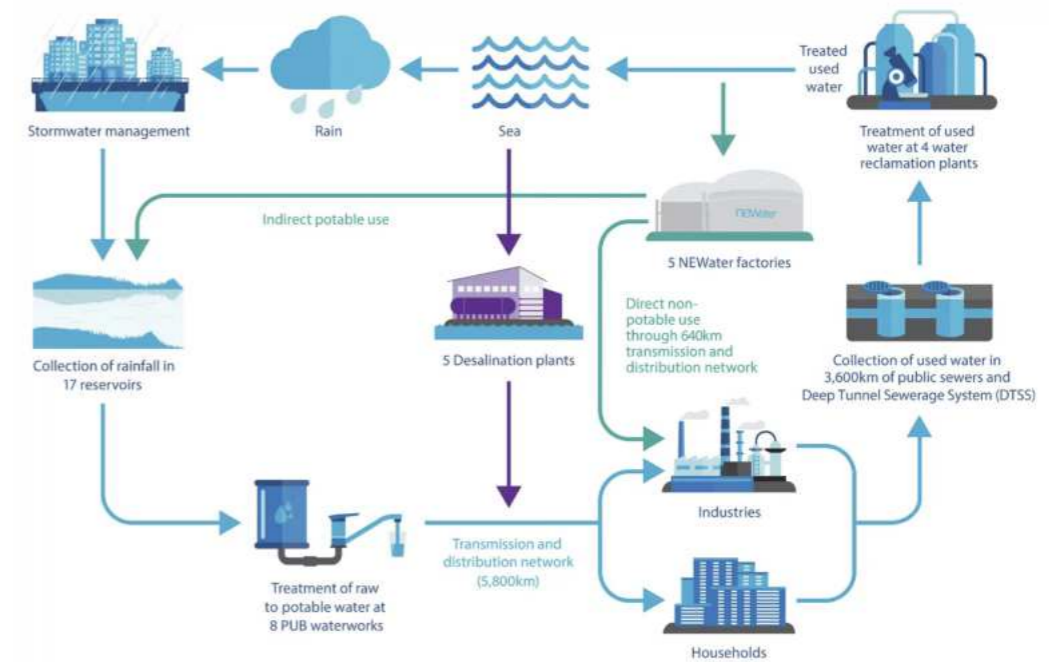
L'EXEMPLE DES PAYS-BAS ET DE SINGAPOUR

Aux Pays-Bas, le plan climat, piloté par le ministère de l'Économie et du climat, définit les objectifs à atteindre, les mesures à prendre et leur déclinaison temporelle. Il est évalué chaque année par une organisation indépendante, le PBL, qui indique l'écart par rapport aux objectifs. Le gouvernement est tenu à l'atteinte des objectifs suite à une décision de justice qui l'a condamné pour insuffisance de son action. Les acteurs économiques, notamment industriels, sont étroitement associés à la définition et à la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre les concernant. Une négociation permet l'appropriation par les acteurs de leurs obligations. Le Parlement est également associé à la définition de cette politique.

À Singapour, en raison d'une absence de ressources mettant le pays en situation de dépendance vis-à-vis des livraisons d'eau faites par la Malaisie, un

plan ambitieux a été défini sur plus de 50 ans pour l'atteinte de l'autonomie de l'île en mobilisant l'ensemble de ses ressources. Des réservoirs ont été créés ou élargis depuis la fin du 19ème siècle afin de disposer d'eau douce stockée à plusieurs endroits. Le dernier barrage construit permet de stocker l'eau douce de la mer. Un recyclage presque total (80 %) de l'eau qui tombe sur Singapour ou circule dans ses réseaux permet une réutilisation de l'eau et des eaux usées. Un réseau souterrain de grande dimension a été construit pour récolter cette eau, qui est ensuite traitée, et dont la pureté permet des usages industriels précis (semi-conducteurs notamment). Enfin, en dernier recours une usine de désalinisation d'eau de mer peut fournir de l'eau douce si nécessaire. Le contrat de fourniture d'eau par la Malaisie demeure jusqu'en 2060. La tarification est adaptée : chaque surcoût est intégré. Une tarification sociale permet d'aider pour le paiement les plus démunis, la consommation étant individualisée.

La « boucle eau » (water loop) de Singapour



(National Climate Change Secretariat of Singapore)

I À l'international

CE QUE NOUS RETENONS

Nous apprenons des succès mais aussi des erreurs déjà expérimentées ailleurs, sans méconnaître les nécessaires adaptations dues aux spécificités de chaque pays.

#1

LE NARRATIF DE LA TRANSITION :

tous les pays qui réussissent le mieux la mise en œuvre de leur plan font reposer leur transition écologique sur un projet politique :

- L'Indonésie a adopté un plan « Indonésie dorée 2025-2045 » qui vise un « pays archipel souverain, avancé et durable » dont les objectifs sont la croissance du revenu par habitant et la réduction de la pauvreté et des inégalités, mais également l'atteinte des zéro émissions nettes (niveau de réduction à 93,5%).
- Le Danemark, la Suède et la Finlande visent l'amélioration du bien-être et de la santé de leurs citoyens par un plan de transition écologique.
- Le Japon, les États-Unis et le Canada associent la transition écologique avec des opportunités économiques fortes, menant à la création de nouveaux emplois et au développement de nouvelles industries. À titre d'illustration, le plan climat canadien est nommé « un environnement sain et une économie saine ».

#2

LA CLARIFICATION DES OBJECTIFS :

ainsi la Commission européenne a défini et rendu clairs et publics les objectifs de l'Union européenne dans le cadre du Pacte Vert en 2019 en annonçant l'ambition de l'Europe d'être le premier continent neutre en carbone.

#3

LA DÉFINITION D'INDICATEURS permettant de mesurer et d'évaluer la mise en œuvre de la transition écologique qui s'articule autour de ceux définis dans le cadre des objectifs de développement durable, ou des stratégies thématiques internationales telles que les stratégies nationales climat ou biodiversité.

#4

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION DES POLITIQUES

publiques de transition écologique : aux Pays-Bas, l'organisation PBL est indépendante, dispose de 200 agents, d'un budget d'environ 40 M d'euros et réalise une revue annuelle de la mise en œuvre de la politique climat qui est ensuite révisée par le gouvernement là où cela est nécessaire.


#5

UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ne peut se faire en démocratie sans l'association des acteurs de la société civile : au Danemark, se déroule annuellement un Sommet sur le changement climatique où participent les citoyens. D'autres nombreuses initiatives danoises, telles que le Conseil des jeunes pour le Climat et la banque d'idées vertes permettent aux citoyens de contribuer à la prise de décision publique. La population suisse, par contraste, avait rejeté par référendum un texte de loi instaurant une taxe incitative pour lutter contre le changement climatique.

#6

UNE TRAJECTOIRE DE LONG TERME CRÉDIBLE

Enfin, il apparaît que les transitions écologiques doivent s'appuyer sur des objectifs de long terme ancrés dans des plans à 15 ou 20 ans, et être assurées d'une stabilité de leur trajectoire budgétaire : plan à 50 ans de Singapour, à 20 ans d'Indonésie, objectifs à 2050 de l'Union européenne, etc.



FRANCE NATION VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Secrétariat général
à la planification écologique
19 rue de Constantine
75007 Paris

planification-ecologique@pm.gouv.fr
info.gouv.fr/france-nation-verte

©Laurent Mignaux / Terra